



Président : M. Paul J. F. LUSAKA (Zambie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais rappeler aux représentants la décision adoptée par l'Assemblée générale à sa 3^e séance, le vendredi 21 septembre 1984, à savoir qu'il est interdit de féliciter un orateur dans la salle de l'Assemblée générale après sa déclaration. J'ai la ferme intention de veiller à ce que cette décision soit strictement respectée par équité envers toutes les délégations. J'en appelle donc à tous les représentants pour qu'ils fassent preuve de coopération en respectant cette décision explicite de l'Assemblée générale.

2. M. HARDING (Jamaïque) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, j'éprouve un grand plaisir à vous voir présider cette trente-neuvième session de l'Assemblée générale avec l'habileté, la compétence et l'assiduité qui vous sont propres. Le plaisir profond que je prends à vous voir occuper le fauteuil de la présidence me rappelle que la traversée de l'Atlantique n'a pas brisé les liens qui unissent les peuples des Caraïbes à ceux de l'Afrique. Le temps n'a fait qu'affermir et renforcer les liens ancestraux et l'expérience historique qui unissent les Caraïbes et l'Afrique. La délégation jamaïcaine est convaincue que votre vaste expérience vous sera très utile dans l'exercice de votre importante tâche.

3. Je saisis cette occasion pour remercier M. Jorge Illueca, du Panama, qui mérite nos éloges pour la façon compétente dont il s'est acquitté de ses fonctions de président au cours de l'année écoulée.

4. J'ai également le plaisir de saluer le Brunéi Darussalam en tant que 159^e Membre de l'Organisation des Nations Unies.

5. Les Caraïbes, comme l'Afrique elle-même, ont fait l'objet de nombreuses analyses, mais n'ont pas été bien comprises. Si dans le cas de l'Afrique cela tient en partie à l'immensité du continent, à sa longue et si riche histoire et à la complexité de ses traditions autochtones sociales et culturelles, chez nous, dans les Caraïbes, cela tient à des raisons fort différentes. Nous sommes, pour la plupart, de petites îles et, dans l'ensemble, un peuple transplanté. Malgré nos dimensions, nous nous sommes souvent trouvés au centre de péripéties non seulement au cours de ces dernières années, mais aussi au cours des siècles passés.

6. Nous étions, à une époque, les pions et l'enjeu de la lutte que se livraient les puissances européennes pour s'octroyer l'hégémonie économique et politique dans le Nouveau Monde. Et aujourd'hui encore, nous sommes bien proches du devant de la scène.

Car si les îles ne changent plus de mains, la lutte se poursuit et cette fois-ci pour l'allégeance politique des Caraïbes. L'axe et la base de la compétition se sont modifiés. Les protagonistes ne sont plus des puissances européennes en pleine croissance, mais bien les superpuissances à l'est et à l'ouest, enfermées dans une lutte idéologique.

7. Notre rôle et notre importance historiques dans les événements mouvementés qui ont marqué plusieurs siècles, événements qui se poursuivent encore sous diverses formes, ont été tout à fait hors de proportion avec notre dimension. Petits et au centre de la scène historique, nous n'avons cessé d'être malmenés par des vents contraires et tourbillonnants. Nous ne nous sommes pas laissé abattre. Notre population a réagi lentement mais sûrement aux événements qui ont façonné notre sous-région, en particulier au cours des deux dernières décennies de notre indépendance.

8. Pendant cette période, nous, dans les îles Caraïbes anglophones, avons pu constater l'ingéniosité et la vitalité de notre population au travail, tissant une culture démocratique et politique à partir des fils variés de notre passé; bâtissant avec confiance les importantes institutions de nos jeunes sociétés; façonnant des économies qui, malgré leur dimension, leurs ressources limitées et leurs problèmes multiples, figurent parmi les plus prospères du monde en développement et surtout, peut-être, cultivant dans notre sous-région un profond attachement aux libertés civiles et politiques et un juste respect des droits de l'homme pour tous, y compris le droit pour tous les citoyens de changer librement de gouvernement par la voie du scrutin.

9. En bref, au cours des deux décennies de notre indépendance, nous nous sommes définis pour la première fois en tant que peuple des Caraïbes, réalité des Caraïbes, et nous avons arrêté l'éthique qui sous-tend cette réalité. Il s'agit d'un processus difficile. Il y a eu et il y aura forcément de nombreux obstacles et désaccords, parfois graves. Mais la Jamaïque estime que le dossier des pays des Caraïbes, qui ont accédé à l'indépendance au cours des deux dernières décennies — pays qui sont sortis de la plus longue période de l'histoire coloniale moderne qu'ait jamais connue le Nouveau ou l'Ancien monde —, force notre admiration.

10. Pour de petits pays comme la Jamaïque, l'indépendance économique ne saurait être un slogan : c'est la clef de notre survie. Qu'il me soit permis d'illustrer ce que j'avance. De 1980 à 1983, les exportations de bauxite, qui représentent 70 p. 100 des recettes d'exportation de la Jamaïque, sont passées de 12 millions à 7,3 millions de tonnes, un déclin d'environ 40 p. 100. Cette réduction dramatique provient de la récession internationale et du resserrement des marchés dans le monde industrialisé. Universitaires et

politiciens débattront encore longtemps pour savoir si cette récession aurait pu être évitée. On se demandera si sa gravité et son ampleur sont dues à l'ensemble des politiques adoptées par les pays industrialisés et si le redressement auquel nous assistons actuellement sera durable. Mais une question qui n'a pas besoin d'être débattue par la Jamaïque, c'est la gravité des effets de cette récession sur notre économie, en particulier sur nos principales exportations, ainsi que les effets tout à fait négatifs qui en découlent pour les indices et objectifs ayant trait directement aux efforts de notre gouvernement pour améliorer le bien-être social et économique de notre peuple.

11. Dans un tel contexte, des pays en développement comme le mien n'ont pas d'autre choix que de prendre au sérieux la Charte des Nations Unies qui prescrit la coopération internationale en tant que moyen de résoudre les problèmes internationaux. On ne saurait échapper au multilatéralisme. Ainsi, nous nous préoccupons non seulement de l'impasse qui est en train de se former, mais aussi de la confusion et de l'obscurcissement parfois délibéré qui semble maintenant entraver les discussions relatives à la coopération économique internationale.

12. Quiconque examinerait de l'extérieur notre planète constaterait à l'évidence que les différentes stratégies de développement du monde en développement ont connu des succès divers. Cela n'est guère une conclusion sensationnelle. Il en est ainsi pour les stratégies adoptées par n'importe quel groupe de pays. Il est clair également que certains pays du monde en développement ont choisi les stratégies qu'ils estiment les plus efficaces et les régimes internes qu'ils considèrent comme les plus propres à assurer leur croissance et leur développement. Ils en ont le droit et, en vérité, ce droit appartient autant aux plus petits pays en développement qu'aux grandes puissances dans l'économie internationale. Contre vents et marées, la Jamaïque a décidé de poursuivre une stratégie extérieure orientée vers les exportations et l'a fait en s'appuyant sur une politique intérieure réfléchie répondant aux intérêts sociaux et économiques du peuple jamaïquain. Mais le choix d'une stratégie de développement n'est pas et ne doit pas être la question principale en ce qui concerne la coopération économique internationale, ni fournir une arme pour gêner les efforts de réforme structurelle et institutionnelle du système international des monnaies, du commerce et des paiements.

13. Malgré la diversité des réalisations des pays en développement en matière de croissance, il est évident au fil des années que le processus de développement bénéficiera beaucoup d'une augmentation des aides, des capitaux et de l'assistance technique apportés aux pays en développement, de réformes appropriées des systèmes monétaire, commercial et financier, et également de la prospérité des économies du monde industrialisé. Si nous ne pouvons pas nous mettre d'accord sur ces préoccupations qui, à la lumière de l'évidence historique, semblent presque axiomatiques, il faut craindre que ce ne soit pas seulement l'économie internationale qui sera en crise mais, ce qui est tout aussi troublant, notre conception de l'économie internationale.

14. Cette dernière constatation n'est pas sans conséquence. Comment peut-on expliquer autrement certains des paradoxes qui nous assaillent lorsque nous examinons la coopération internationale et le fonctionnement de l'économie internationale ? Je n'en citerai que quelques-uns : les pays qui n'obtiennent pas de croissance se voient accusés d'adopter de mauvaises politiques et les pays qui obtiennent une certaine croissance ont à faire face à des politiques néfastes sous forme de barrières protectionnistes variées. Cette situation sans issue devrait relever de la fiction, d'où elle est issue, et non des relations économiques internationales. L'intensification du commerce Sud-Sud est considérée comme un élément clef pour compenser les habitudes commerciales séculaires entre le Nord et le Sud. Cependant, les politiques qui entraînent simultanément une réduction des importations d'un grand nombre de pays en développement ne peuvent avoir d'autre conséquence que d'étrangler le commerce qu'ils font entre eux. En vérité, alors que dans les années 60, le mot d'ordre était au commerce et non pas à l'assistance, bien peu d'entre nous auraient pu envisager que dans les années 80 ce choix n'existerait même plus. Les taux d'intérêt très élevés et les différences substantielles de ces taux entre les pays industrialisés ont provoqué des flots de capitaux qui ont traversé l'Atlantique entre pays riches en capitaux et industrialisés, alors que ce même phénomène ne peut qu'accroître le courant de ressources qui quittent le Sud pauvre en capitaux et accablé de dettes.

15. L'inflation mondiale semble rendre difficile une nouvelle émission des droits de tirage spéciaux; mais cette difficulté subsiste lorsqu'il est question des déficits budgétaires dans le monde industrialisé ou des dépenses réellement massives consacrées aux armements.

16. Ce catalogue de paradoxes, que je n'ai fait qu'effleurer, augure mal de l'avenir. La situation dépend en grande partie de la mesure dans laquelle les deux côtés, le Nord et le Sud, accepteront encore une fois de considérer le problème du développement essentiellement dans la même perspective et de se mettre d'accord d'une façon générale sur les conséquences de leur incapacité à examiner ensemble certains des problèmes les plus urgents de la coopération économique internationale auxquels nous sommes confrontés.

17. A cet égard, nous devons nous mettre d'accord sur le fait que la situation dans les pays en développement en général est à l'évidence en train d'empirer. Les données statistiques qui font état de ce déclin sont visibles. Mais, comme c'est le cas bien souvent, les chiffres ne révèlent pas entièrement les faits. La situation à laquelle sont confrontés les pays en développement est encore plus sinistre que les statistiques ne semblent l'indiquer. La vérité toute nue, c'est que les pays industrialisés ont déjà commencé à utiliser les techniques d'avenir dans des domaines comme les microprocesseurs et la biotechnique, alors que l'Asie, l'Afrique, l'Amérique latine et les Caraïbes, en fait, dépendent encore des techniques du passé.

18. Les différences en matière de progrès technique et scientifique, de capacité de production et de niveau de développement vont certainement s'accroître et non pas diminuer dans ces circonstances.

19. Si ce sombre pronostic était la conséquence inévitable des différences existant entre les pays, la Jamaïque pourrait les accepter de façon passive, mais nous sommes persuadés que d'autres solutions beaucoup plus souhaitables et, en fait, beaucoup plus accessibles sont à notre portée. Trois éléments clefs au moins entraîneraient une croissance mutuellement bénéfique fondée sur le potentiel synergique de l'activité économique plutôt que sur l'exacerbation des différences actuelles qui, à la longue, limiteront sérieusement le potentiel d'ensemble de croissance de l'économie internationale. Ces éléments sont les suivants : d'abord, il faut que les pays développés renouvellent leur volonté de coopérer; puis, que les pays en développement, dont beaucoup consentent déjà des sacrifices extraordinaires, acceptent d'accroître leurs efforts pour arriver, avec l'aide de l'extérieur, à atteindre le niveau de vie auquel ils aspirent; et enfin, que tous les membres de la communauté internationale comprennent que les structures et les institutions économiques actuelles ne sont pas sacrosaintes et ne constituent pas des fins en soi et qu'elles ne doivent donc pas être immuables, quand un changement serait pour le mieux. Ces structures et ces institutions doivent être façonnées pour répondre mieux aux buts et aux objectifs que la communauté internationale pourrait fixer de temps à autre.

20. La communauté internationale a nettement le devoir de veiller à ce que les institutions vitales comme le FMI et la Banque mondiale fonctionnent aussi efficacement que possible et que leurs modes d'action répondent toujours aux intérêts des membres de la communauté internationale qui en ont le plus besoin : les pays en développement. La récession internationale n'apportera rien de bon si elle n'incite pas à adopter certaines réformes. Le défaut que constitue l'insuffisance constante des ressources de ces deux institutions a été clairement démontré, même si l'on tient compte des augmentations récentes qui ont été apportées lors de la Huitième révision générale des quotes-parts du FMI et de l'augmentation sélective des capitaux dans le cas de la Banque mondiale. Il y a environ 20 ans, les quotas du FMI représentaient environ 12 p. 100 du commerce mondial. A la fin de 1983, ce chiffre était tombé à environ 5 p. 100 du commerce mondial. Par ailleurs, nous notons que les tirages des membres du FMI ont atteint des niveaux records pour la deuxième année consécutive, les tirages de 1983 étant supérieurs de 69 p. 100 à ceux de 1982. L'insuffisance des ressources du FMI préoccupe ma délégation, non seulement du fait de l'augmentation vertigineuse de la demande par rapport à ces ressources, en raison de la récession et des difficultés de dette et de paiements que connaissent les pays en développement, mais, ce qui est tout aussi important, parce que la rigidité de l'état conditionnel du FMI, l'âpreté et l'acuité du processus d'ajustement, que des pays comme le mien ont dû supporter, exigent, si l'on veut améliorer la situation, une période d'ajustement suffisante, plus de souplesse à l'égard des circonstances particulières et une augmentation des ressources du FMI. Une mesure immédiate qui pourrait être prise pour faciliter le problème de liquidités des pays en développement et favoriser la revitalisation de notre commerce serait une nouvelle émission des droits de tirage spéciaux par le Fonds.

21. Pour que le FMI soit en mesure d'offrir des ajustements à plus long terme, il faudrait ajuster son rôle même afin de mettre l'accent sur les investissements et la croissance. Cela est évident si l'on considère que, à la fin de 1983, 43 pays en développement avaient, avec le FMI, soit des arrangements *stand-by*, soit des arrangements complémentaires, ce qui a voué à l'échec tous les efforts faits en matière de régulation de la demande.

22. La Jamaïque voudrait souligner que la communauté internationale doit faire en sorte que le rôle clef de la Banque mondiale ne soit pas affaibli à une époque où les prêts privés ont connu un déclin dramatique et où de nombreux pays en développement s'efforcent de procéder à des ajustements difficiles. Ce qui est troublant, c'est que les projections actuelles montrent un déclin des déboursements nets des institutions multilatérales de prêts au cours des quelques prochaines années. Le moment est peut-être venu d'augmenter de façon générale les ressources en capitaux de la Banque mondiale afin d'accroître sa capacité d'emprunter et de prêter et, en outre, de réexaminer la nécessité d'augmenter le niveau des ressources dont disposeront les pays en développement au cours des quelques prochaines années, qui seront critiques.

23. La Jamaïque comprend bien qu'il n'y a pas de solution toute faite aux problèmes économiques qui affligent la communauté internationale et, en particulier, les pays en développement. Ni le Nord, ni le Sud — aucun pays, aussi grand et puissant qu'il soit — ne possède la recette pouvant garantir la prospérité internationale. Nous reconnaissons parfaitement que les attitudes obstinées, les diverses façons de percevoir les choses, les buts et les objectifs variés, un mauvais choix entre les avantages à court et à long terme et entre les solutions à court et à long terme peuvent entraver le développement des pays en développement et, dans le cas des pays développés, peuvent créer une paralysie ou entraîner l'adoption de mesures hostiles aux intérêts de la communauté internationale dans son ensemble. Cependant, ce n'est pas faire preuve d'un idéalisme déplacé que de réitérer notre attachement à la coopération économique internationale, car ce ne sont pas là des arguments qui vont à l'encontre de la coopération internationale mais qui, bien au contraire, lui sont favorables. Par là, nous reconnaissons aussi que l'économie internationale peut se redresser grâce à l'action interdépendante de tous les membres de la communauté internationale et à des mesures appropriées et énergiques aux niveaux international et national.

24. La Jamaïque reconnaît qu'une partie importante de la solution doit venir de nos économies du Sud. Pour notre part, en tout cas, nous sommes prêts à agir vigoureusement pour restructurer l'économie de la Jamaïque, pour l'élargir, la rendre plus productive, moins protectrice et plus compétitive — éléments que nous considérons essentiels à une croissance soutenue.

25. Deux guerres mondiales en ce siècle ont forcé la communauté internationale à s'entendre sur le fait qu'il est nécessaire d'essayer de gérer rationnellement les relations politiques entre Etats. Nous ne devons pas attendre un deuxième effondrement de l'économie internationale, comme cela a été le cas

dans les années 30, pour arriver à un accord analogue en ce qui concerne les solutions économiques internationales.

26. L'Organisation des Nations Unies est l'expression de notre engagement à avoir des relations optimales entre Etats. C'est pourquoi on ne saurait trop souligner que des pays tels que le mien comptent énormément sur cette institution et s'engagent à respecter ses principes et ses idéaux. Nous considérons que tout éloignement de ces principes et de ces idéaux marque une régression évidente vers l'irrationalité dans les affaires internationales et une tendance croissante à rechercher des sphères d'influence et à adopter des politiques et des solutions militaristes. La Jamaïque est profondément troublée par ces tendances dangereuses qui semblent reprendre de l'importance dans la communauté internationale. Elles se manifestent dans l'impasse où se trouvent le contrôle des armements et le désarmement, dans les conflits et les tensions régionaux et dans les attaques dirigées contre l'Organisation. Nous savons, par expérience, que le niveau de tension dans la sous-région des Caraïbes, s'il ne peut s'expliquer uniquement par ces raisons, est directement lié à l'état des relations entre les grands blocs de puissances et, plus particulièrement, entre les deux superpuissances.

27. Selon nous, si nous voulons éviter les erreurs coûteuses du passé, il faut que les Etats Membres aient pleinement recours, et en toute bonne foi, aux institutions multilatérales et aux arrangements à notre disposition.

28. D'année en année, de tribunes telles que celle-ci, des appels sont lancés en faveur du contrôle des armements et du désarmement. D'année en année, ils restent sans écho. La poursuite frénétique de la "parité", de la "supériorité" ou de l'"équilibre" au nom de la sécurité continue. Jamais peut-être auparavant les perspectives de progrès dans ce domaine n'ont été plus sombres.

29. L'année qui s'est écoulée a vu la suspension des négociations bilatérales entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, et rien ne semble indiquer qu'elles puissent reprendre prochainement; par ailleurs, les négociations au sein de la Conférence du désarmement ne donnent toujours que de maigres résultats. Il ne fait aucun doute que la course aux armements et la prolifération des armes méritent de retenir d'urgence notre attention: premièrement, à cause de notre désir de paix et de survie en cette ère nucléaire; et deuxièmement, parce que nous sommes convaincus que les dépenses massives qui sont aujourd'hui consacrées aux armements devraient être détournées au profit économique et social de l'humanité. Il est essentiel de commencer, surtout en ce qui concerne le contrôle des armes nucléaires. Pour commencer, nous avons besoin d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, en tant que première mesure indispensable au désarmement nucléaire. A ce qu'il semble, les problèmes techniques de vérification peuvent aujourd'hui être résolus; donc, aucune raison ne peut empêcher une puissance nucléaire de coopérer à la réalisation de cet objectif.

30. De toute évidence, il est nécessaire de faire des progrès vers la conclusion d'une convention sur les armes chimiques qui interdirait la fabrication, l'acquisition et l'utilisation de telles armes. En outre, nous ne saurions ignorer l'augmentation constante des

armes classiques et, en particulier, l'expansion du commerce de ces armes avec les pays en développement. Il faut exercer une certaine modération. De l'avis de la Jamaïque, on pourrait se servir utilement des initiatives régionales pour faire des progrès en matière de restriction des armes classiques. Nous reconnaissons que de telles initiatives exigent elles-mêmes des accommodements politiques et qu'un cadre de coopération régionale devrait être mis au point pour faciliter le processus.

31. Lors de l'adoption, le 30 avril 1982, de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer¹, on a ouvert un nouveau chapitre dans la coopération multilatérale pour la gestion et l'exploitation des ressources qui sont le patrimoine commun de l'humanité. La mise en œuvre des arrangements prévus dans la Convention, qui relève maintenant de la Commission préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins et du Tribunal international du droit de la mer, constitue l'une des tâches les plus importantes de la communauté internationale. La Commission préparatoire a tenu une session officielle et une session officieuse au cours de l'année écoulée; nous sommes satisfaits des progrès accomplis et pensons que les Etats Membres devraient continuer à lui accorder leur plein appui. Nous invitons instamment tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait à signer la Convention avant le 9 décembre prochain, date limite pour la signature, ce qui leur permettra de participer aux travaux de la Commission préparatoire. Nous invitons également les signataires qui ne l'ont pas encore fait à ratifier la Convention dès que possible. Nous sommes persuadés que la réponse la plus efficace que nous puissions donner à ceux qui voudraient saper la Convention c'est de la ratifier le plus tôt possible pour qu'elle entre en vigueur sans délai.

32. Il est clair qu'il ne saurait y avoir d'arrangements juridiques ou viables pour l'extraction des ressources des fonds marins en dehors de la Convention. Nous devons donc mettre en garde contre toute tentative qui viserait à conclure un mini-traité ou d'autres arrangements qui prétendraient conférer des droits juridiques à l'extraction des ressources des fonds marins. La position du Gouvernement jamaïquain est la suivante: la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer est le seul régime international juridiquement acceptable qui puisse s'appliquer à l'exploitation des fonds marins et de leurs ressources. Nous réitérons notre opposition aux documents fondés sur une législation nationale et sur des accords réciproques qui prétendraient réglementer les activités relatives aux fonds marins. De tels accords sont contraires à la lettre et à l'esprit de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et n'ont aucune validité juridique. A cet égard, la délégation jamaïquaine doit exprimer sa préoccupation devant la conclusion d'une entente provisoire entre huit Etats Membres, signée le 3 août de cette année, car à notre avis elle va au-delà de son but avoué qui est de résoudre les conflits et elle contient également des termes qui sont incompatibles avec les dispositions de la Convention. Nous invitons tous les Etats à s'unir pour résister à une application sélective de la Convention et à tout effort fait pour saper les arrangements élaborés en vue de créer l'Autorité internationale des fonds marins.

33. Les conflits et les bouleversements que connaissent diverses régions du monde continuent à entra-

ver les perspectives de paix et devraient susciter à tous les plus profondes préoccupations. En Amérique centrale, les combats se poursuivent toujours. Nous sommes très alarmés par les tentatives insidieuses pour décevoir les espoirs que fait naître le processus de Contadora et pour saper le processus même. La Jamaïque continue à appuyer pleinement les efforts des pays du Groupe de Contadora qui cherchent à conclure un accord régional de paix entre les Etats de la région. Ils méritent le plein appui de la communauté internationale. Nous espérons donc que l'Accord révisé sera signé par toutes les parties intéressées.

34. Au Moyen-Orient, la Jamaïque continue à inviter instamment les parties à coopérer pour arriver à une solution globale impliquant l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, le retrait d'Israël des territoires arabes occupés depuis la guerre de 1967 et l'adoption d'arrangements permettant à tous les Etats de la région de vivre en paix et en sécurité à l'intérieur de frontières reconnues.

35. Dans d'autres parties de l'Asie, nous constatons qu'il existe encore des problèmes causés par l'intervention et l'occupation étrangères. En Afghanistan et au Kampuchea, il faudrait redoubler les initiatives diplomatiques pour restaurer la paix et un état de choses normal. Dans la péninsule de Corée, on reconnaît de plus en plus que le dialogue et les accommodements de la part des deux parties sont le seul moyen de faire régner la paix et de procéder à la réunification.

36. L'agitation qui règne actuellement en Afrique du Sud confirme les avertissements qui ont été si souvent répétés à l'adresse du régime sud-africain. Le système d'*apartheid* est condamné parce que ses préceptes fondamentaux sont mauvais et contraires à la décence humaine. Ceux qui le pratiquent commettent un crime contre l'humanité. On ne saurait le maintenir indéfiniment grâce à des tactiques violentes de répression et d'intimidation. On ne saurait le préserver grâce à des changements futiles et superficiels apportés à un système fondamentalement immoral. Le Gouvernement et le peuple de la Jamaïque sont inébranlablement opposés à ce système odieux. Les prétendues nouveaux arrangements constitutionnels introduits par le régime raciste ne sont qu'une autre tentative pernicieuse visant à renforcer l'*apartheid*. Ils n'ont trompé personne. La réaction du peuple d'Afrique du Sud se résume dans un rejet clair et catégorique, comme l'ont montré les derniers mouvements d'agitation. La réaction du régime sud-africain a été la réaction familière, c'est-à-dire les fusillades à l'aveuglette, les arrêtés de détention et d'interdiction visant à terroriser le peuple et l'obliger à se soumettre. Il est important que la communauté internationale exerce la plus grande pression possible sur l'Afrique du Sud et ne favorise pas la vague de brutalités dans laquelle s'est embarqué le régime. L'Afrique du Sud doit bien comprendre que la communauté internationale condamne ses politiques odieuses. Nous ne voyons aucune distinction entre un accommodement et un engagement constructif. Il faut montrer clairement à tous que le régime de l'Afrique du Sud est fait de tromperie, d'hypocrisie et de mensonge.

37. Pour ce qui est de la Namibie, nous nous trouvons toujours devant le défi de l'Afrique du Sud qui a si longtemps empêché les progrès dans la voie de

l'autodétermination et de l'indépendance de ce territoire. La communauté internationale a un plan qui jouit de l'appui de tous les pays, à l'exception d'un seul. Nous proposons aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies de le mettre en œuvre ou de prendre les mesures nécessaires, aux termes du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, pour mettre fin au long cauchemar de l'oppression.

38. Il n'existe pas d'obligation aussi noble et en même temps aussi propre à nous faire prendre conscience de notre petitesse et aucune aussi sérieuse qu'une obligation à l'égard de la postérité. Nous pouvons choisir la voie de l'irresponsabilité ou nous pouvons travailler avec diligence au sein de l'Organisation pour transmettre aux générations futures un monde conforme à notre vision d'une communauté de nations vivant dans l'harmonie, à l'abri de la répression et du besoin. Sachons donc utiliser avec sagesse le pouvoir dont nous disposons actuellement pour façonner l'avenir afin que la prochaine génération réalise les espoirs de notre génération.

39. M. GUTIÉRREZ (Costa Rica) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, c'est un honneur et un plaisir pour moi de vous féliciter pour votre élection, à l'unanimité, à la présidence de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. Vos qualités bien connues d'intégrité et d'efficacité, votre grande expérience et votre dévouement inlassable à l'Organisation des Nations Unies, de même que le travail méritoire que vous avez accompli durant votre présidence au Conseil des Nations Unies pour la Namibie, sont autant de garanties de succès pour les travaux de l'Assemblée générale, qu'il appartient à un illustre fils du continent africain de diriger.

40. Les efforts inlassables et engagés déployés au cours des 39 dernières années par l'Organisation des Nations Unies pour éliminer le colonialisme et promouvoir l'autodétermination des peuples sont concrétisés par la présence, au sein de l'Organisation, du Brunéi Darussalam, nouvel Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies, à qui nous souhaitons une cordiale bienvenue dans le concert des nations souveraines.

41. Les travaux et les préoccupations du Secrétaire général à l'égard des problèmes relatifs à la paix et la sécurité internationales, son dévouement dans l'accomplissement des tâches complexes inhérentes à ses fonctions trouvent leur expression dans son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/39/1], qui appelle la reconnaissance de la communauté internationale et constitue une source d'orgueil légitime pour les peuples de l'Amérique latine.

42. Ce rapport a suscité notre profond intérêt et, en tant que représentant d'un pays situé dans une région menacée par l'instabilité et la guerre, j'apprécie les idées et les suggestions qui y sont avancées pour ce qui est de la paix et de la sécurité internationales. Il est extrêmement satisfaisant, pour le Costa Rica, de recevoir les encouragements d'une personne aussi éminente que le Secrétaire général lorsqu'il évoque les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, afin de respecter l'engagement de résoudre par des moyens pacifiques les différends entre Etats et de renoncer à la menace ou au recours à la force dans les relations internationales.

43. Il est clair que la Charte qui fut signée à San Francisco a créé un nouvel ordre international qui repose sur l'obligation de tous les Etats d'être solidaires pour ce qui est du maintien de la paix et de la sécurité. Comme le souligne le Secrétaire général, la sauvegarde de la paix implique la volonté et le consensus politiques internationaux, sans lesquels l'accomplissement de cette obligation devient difficile et aléatoire.

44. En raison à la fois de son attachement aux principes de la Charte et de son désir fondamental de survivre en tant que nation, un petit pays désarmé comme le Costa Rica a le devoir d'apporter son appui à la Charte dans le but de préserver sa propre sécurité.

45. Lorsque la solution des conflits internationaux a tendance à sortir du cadre de règlement prévu par la Charte et à se transformer en un processus bilatéral ou unilatéral dominé par la force, on assiste à une grave érosion du système international, néfaste pour tous les pays mais surtout pour ceux qui, comme le Costa Rica, s'en remettent à l'internationalisme pour ce qui est de leur sécurité.

46. Par conséquent, je partage pleinement les préoccupations du Secrétaire général quant aux conséquences du non-respect des principes de la Charte et de leur substitution par des méthodes qui accordent la priorité à la menace ou au recours à la force, ce qui entraîne à la fois des dommages pour les pays victimes et la violation irréparable du système international sur lequel repose la Charte.

47. Conformément aux idées susmentionnées tirées du rapport du Secrétaire général et devant la difficulté de parler de chacune des graves questions dont est saisie l'Assemblée générale, je voudrais exposer la position de mon pays à l'égard de certains de ces problèmes, lesquels sont le reflet des tensions qui nous empêchent de considérer la situation internationale avec sérénité.

48. Nous devons citer tout d'abord le problème des îles Malvinas. L'écho de cette guerre, qui n'aurait jamais eu lieu si l'on avait recouru au mécanisme de négociations internationales, s'est tu maintenant. Toutefois, il importe au plus haut point pour le système interaméricain, pour les relations entre l'Amérique et l'Europe et pour l'Organisation des Nations Unies, que les parties ne faiblissent pas dans leurs efforts pour régler, de façon rationnelle et à l'amiable, le problème qui les divise. Il ne devrait pas être trop difficile à deux nations civilisées, à deux gouvernements démocratiques, de trouver une solution à leurs différends sans porter atteinte à la dignité, au droit et à l'histoire.

49. Le Costa Rica s'intéresse tout particulièrement à la lutte que mène le peuple namibien pour son indépendance qui doit lui être octroyée en vertu de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. En outre, nous estimons que la doctrine de l'*apartheid* appliquée avec obstination par le Gouvernement sud-africain est totalement inacceptable et anachronique.

50. Nous déplorons également le fait que la nation coréenne, riche d'une culture et de traditions millénaires et d'un avenir prometteur, n'ait pu jusqu'à présent surmonter les obstacles qui entravent sa réunification. Nous considérons que le moment est arrivé pour ce peuple, de préférence unifié que divisé, d'occuper la place qui lui revient à l'Organisation.

51. Bien entendu, au premier plan de nos préoccupations figure le sort de l'Amérique latine elle-même. A cet égard, le Costa Rica tient à proclamer sa vocation de paix et son souci de promouvoir la démocratie, le bien-être et la liberté.

52. Nous éprouvons des sentiments mitigés d'anxiété et de pessimisme, d'une part, et d'espoir et d'optimisme, d'autre part. Depuis la trente-huitième session, l'Amérique centrale a connu encore plus de crises, de haine, de morts qu'au cours des années précédentes. Mais, en même temps, l'avance de la démocratie en Amérique latine a touché l'Amérique centrale. La vocation démocratique a des racines profondes dans notre continent et l'Amérique centrale n'y fait pas exception. Nous constatons avec plaisir qu'aujourd'hui, pour la première fois dans l'histoire de notre sous-région, il existe trois gouvernements civils élus au suffrage populaire et que des processus électoraux sont envisagés dans les autres pays.

53. Deux consultations populaires libres ont eu pour résultat l'élection de José Napoleón Duarte comme Président d'El Salvador. Ces processus, sous l'œil critique de nombreux observateurs, ont représenté un progrès vers la démocratie et sont la réaffirmation incontestable de la vocation démocratique de l'Amérique centrale, étant donné les conditions si difficiles dans lesquelles ils se sont déroulés. L'Assemblée a entendu lundi dernier [24^e séance] le président Duarte formuler la proposition de réconciliation d'un pays d'Amérique centrale, la plus positive qui ait été faite jusqu'à ce jour. Cette initiative mérite d'être applaudie par tous les gouvernements et par tous ceux qui sont soucieux d'assurer la paix et l'avenir de l'Amérique centrale.

54. Je voudrais ajouter qu'aujourd'hui les journaux annoncent que les représentants de la guérilla ont accepté l'invitation du président Duarte, avec laquelle s'ouvre en fait la possibilité d'une paix intérieure pour El Salvador.

55. Je désire également souligner la position du Gouvernement costa-ricien, qui appuie l'initiative formulée du haut de cette tribune, hier [26^e séance], par le Ministre des relations extérieures du Honduras, invitant les pays d'Amérique centrale à tenir une réunion préalable à celle de Contadora la semaine prochaine, à Tegucigalpa. Dans la mesure où, s'inspirant de l'esprit de Contadora, les pays d'Amérique centrale recouvreront la possibilité de régler leurs propres problèmes entre eux, ils se rapprocheront de la paix et auront la possibilité d'agir eux-mêmes, sans avoir recours à des médiateurs.

56. D'autre part, les progrès de la démarche de Contadora ont fait renaître l'espoir dans le cœur des habitants de l'Amérique centrale. Depuis janvier 1983, avec le concours de la Colombie, du Mexique, du Panama et du Venezuela, les cinq pays d'Amérique centrale dont nous faisons partie ont tenté de porter remède aux problèmes qui affligent la région. Nul n'est mieux placé pour appuyer nos efforts que nos voisins les plus proches, conscients de la nature et de la portée de la crise, à l'abri de tout désir d'hégémonie et trempés aux mêmes sources historiques et culturelles que nous.

57. Nous avons accompli beaucoup de progrès pour arriver à la version révisée de l'Accord de Contadora

pour la paix et la coopération en Amérique centrale [A/39/562, *annexe*]. Cet accord est un projet global car, jamais dans l'histoire, une crise régionale n'avait été examinée dans toutes ses manifestations politiques, militaires, économiques et sociales. Cet accord est un projet audacieux parce qu'il se propose non seulement de réduire les sources de conflits dans notre région, mais encore de favoriser le développement politique, économique et social de nos peuples. Cet accord est un projet novateur car il propose la vérification du respect des engagements contractés par ses signataires et place le sort de nos peuples avant des concepts limités et étrangers relatifs à la souveraineté intérieure des Etats. En bref, le processus de Contadora, dans la pleine conscience de notre histoire, a choisi comme point de mire un avenir pacifique, plus riche et plus libre pour les peuples de l'Amérique centrale.

58. L'an dernier, nous disions que le Costa Rica ne faisait pas partie des problèmes de l'Amérique centrale, mais que l'Amérique centrale faisait partie des problèmes du Costa Rica. Nous poursuivons notre œuvre de construction nationale dans la paix et la démocratie. Mais l'instabilité politique, la guerre et la crise économique affligent les peuples de l'Amérique centrale, et leurs conséquences douloureuses nous affectent, nous Costa-Riciens. Cela nous donne une raison supplémentaire de participer activement au processus de Contadora et de lutter dans ce cadre, comme nous l'avons fait tout au long de notre vie indépendante, pour l'institutionnalisation, la démocratisation, le respect des droits de l'homme et le développement économique et social de toute la région.

59. Du haut de cette tribune, nous réitérons notre volonté d'honorer les obligations que nous impose l'Accord de Contadora. Qui plus est, nous pouvons affirmer que le Costa Rica honore déjà ces obligations car elles font partie de la tradition pacifiste et démocratique du peuple costa-ricien.

60. Nous pensons néanmoins que les mécanismes de vérification et de contrôle prévus dans l'Accord de Contadora doivent être améliorés et renforcés. Etant donné la clairvoyance dont ont fait preuve les gouvernements d'Amérique centrale en se soumettant volontairement à la vérification internationale, il faut espérer que cette attitude incitera tous les pays d'Amérique centrale à observer strictement l'esprit et la lettre de l'Accord de Contadora. Nous sommes certains, et nous sommes persuadés que les autres Etats d'Amérique centrale le sont également, que les engagements que nous accepterons en adhérant à cet accord auront un caractère obligatoire et contraignant. La nature même de ces engagements explique qu'il est nécessaire d'avoir des mécanismes de vérification et de contrôle efficaces et fiables.

61. Au Costa Rica, nous savons très bien qu'un accord global de paix et de coopération en Amérique centrale est une démarche fondamentale. Mais nous savons également que les dommages profonds causés à notre région par la crise économique internationale, par les convulsions politiques, par le sous-développement et par la guerre exigent, pour qu'il y soit porté remède, l'appui solidaire de la communauté internationale. Voilà pourquoi, lorsque le Président du Costa Rica, M. Luis Alberto Monge, s'est rendu en Europe en juin dernier, il a lancé des invitations pour la Con-

férence qui s'est tenue à San José (Costa Rica) les 28 et 29 septembre 1984, se faisant le porte-parole de l'Amérique centrale. Nous avons reçu dans notre capitale les ministres des affaires étrangères des pays de la Communauté économique européenne, de l'Espagne et du Portugal, du Groupe de Contadora et des Etats d'Amérique centrale. En tant que pays hôte de cette conférence nous avons eu, au Costa Rica, le sentiment que nos idéaux et nos réalités étaient reconnus. Nous avons également été heureux de l'amitié et du respect que nous ont témoignés les gouvernements qui s'étaient donné rendez-vous à San José. Au cours de cette réunion ministérielle, nous avons reçu l'appui de l'Europe au processus de démocratisation de l'Amérique centrale, à la restructuration de notre marché commun et à notre développement moyennant une augmentation des programmes de coopération.

62. A la préoccupation de l'Amérique latine pour le sort de l'Amérique centrale, telle qu'elle s'exprime dans le processus de Contadora, et à la préoccupation de l'Amérique du Nord, démontrée par l'initiative du bassin des Caraïbes, vient s'ajouter maintenant la préoccupation de l'Europe, manifestée par la présence à San José de 12 ministres de démocraties d'Europe occidentale. Cela donne à l'Amérique centrale la possibilité d'ouvrir une nouvelle ère de son histoire, caractérisée par le bien-être des peuples et la pleine jouissance des libertés.

63. La présence de la Communauté économique européenne en Amérique centrale renforce l'idéal d'intégration que nous avons adopté il y a plus de 25 ans. Outre le triomphe sur le nationalisme représenté par la création de la Communauté économique européenne, le fait que ses membres soient disposés à aider l'Amérique centrale révèle qu'une notion moderne de coopération a remplacé les idées anciennes et anachroniques du colonialisme. Nous sommes persuadés que cette attitude trouvera son expression dans la négociation prochaine et fructueuse d'un accord entre l'Europe et l'Amérique centrale.

64. Bien que l'on reconnaisse qu'il faudrait parvenir à un ordre économique international plus harmonieux et plus juste, nous sommes témoins de l'absence remarquable d'un consensus politique qui empêche le dialogue à la recherche des changements structurels nécessaires pour atteindre cette plus grande harmonie et cette plus grande justice.

65. En cette fin de siècle, nous constatons que beaucoup de pays ne peuvent pas répondre aux besoins les plus élémentaires de leur population. D'autres osent à peine aspirer à empêcher une détérioration plus grande des conditions de vie de leurs habitants. En effet, la situation qui règne en Afrique, surtout sur le plan alimentaire, devient alarmante et l'Amérique latine commence sa quatrième année consécutive de restrictions économiques, et traverse une crise dont la caractéristique essentielle est la dette extérieure. Cette dette dépasse 300 milliards de dollars, représente 36 p. 100 du produit intérieur brut de la région et son service absorbe 65 p. 100 des recettes d'exportation. Pour donner une idée de la détérioration de la situation, il suffit de rappeler qu'en 1975 la dette ne représentait que 20 p. 100 du produit intérieur brut et n'absorbait que 26 p. 100 des recettes d'exportation.

66. Les causes du problème ont été largement discutées au sein de différentes instances, et il n'est pas nécessaire de s'y attarder davantage. Je tiens toutefois à souligner le fait que les tentatives faites par les pays, de façon isolée et individuelle, pour résoudre les problèmes auxquels ils se heurtent sont nettement insuffisantes. En outre, ces tentatives ont provoqué une situation extrêmement injuste, à savoir que le coût de l'ajustement retombe exclusivement sur les pays débiteurs.

67. Dans la recherche de solutions, il convient de tenir compte non seulement du coût que représente pour l'économie mondiale la capacité limitée qu'ont les pays en développement de participer au commerce international, mais également du coût social et politique très élevé qui se révélera assurément si nos pays se voient contraints de poursuivre ce processus d'ajustement interne déflationniste.

68. Il est indéniable que les pays latino-américains ont fait preuve de responsabilité face à cette crise. Le moment est venu pour les autres acteurs de ce drame de contribuer à régler une situation qui, en fait, est une responsabilité partagée, et dont la solution, en dernière instance, bénéficiera à tous. Les pays industrialisés doivent prendre des mesures énergiques pour réduire les taux d'intérêt et lutter contre le protectionnisme. Les organismes multilatéraux doivent apporter plus de ressources à moyen et à long terme et dans des conditions plus favorables afin de soutenir les programmes d'ajustement externe et de remaniement structurel. La banque internationale doit continuer à fournir des crédits commerciaux, car, si elle ne le faisait pas, elle menacerait les ressources déjà engagées.

69. Le Costa Rica a parlé avec une certaine autorité en la matière. En effet, au milieu de l'année 1982, le gouvernement a mis en œuvre toute une série de mesures d'ajustement destinées à stabiliser l'économie. C'est grâce à ces efforts que le déficit du secteur public a pu, en une seule année, passer de 9,3 p. 100 du produit national à moins de 3 p. 100, que l'inflation est passée de 90 p. 100 à 19 p. 100 et que le taux de change, qui avait atteint 64 colones pour un dollar, s'est stabilisé autour de 45 colones par dollar.

70. Cette crise a donné au Gouvernement costaricien toute une série d'enseignements : en premier lieu, pour prouver la maturité du peuple costaricien en acceptant l'impact de l'ajustement et la force de son engagement à l'égard des institutions démocratiques du pays; en deuxième lieu, pour comprendre que la reprise et la stabilité à long terme ne sont pas à notre portée dans la mesure où un pays aussi petit que le nôtre a une marge de manœuvre encore très limitée, encore réduite en raison des conditions internationales néfastes.

71. Toutes les nations latino-américaines ont retiré de cette crise une leçon également importante : à savoir qu'il est inutile d'essayer de faire face à cette situation de manière isolée. On reconnaît qu'il est urgent d'entreprendre une action politique concertée à l'échelle régionale. Dans ce contexte, la Déclaration de Quito et le Plan d'action², ainsi que, plus récemment, le Consensus de Carthagène³, constituent de la part de l'Amérique latine un effort destiné à apporter une réponse sérieuse et responsable à la crise.

72. Je voudrais profiter de cette occasion pour mentionner tout particulièrement l'effet de la crise sur la ressource la plus précieuse de nos sociétés, les enfants. Il est tragique que la crise économique que nous traversons ait eu pour conséquence la détérioration, selon les indicateurs, du bien-être des jeunes du monde en développement. Nous devons nous engager à faire un effort qui permette d'épargner à nos enfants les répercussions de ce cycle économique. Par conséquent, je demande aux Etats Membres et au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies de faire appel à leur créativité et à toutes les ressources nécessaires afin de trouver de meilleurs moyens de protéger les enfants et d'autres groupes particulièrement vulnérables de la rigueur et des caprices des fluctuations de l'économie internationale.

73. Je ne saurais terminer cette intervention sans mentionner tout particulièrement cet idéal de la protection des droits de l'homme qui n'a jamais cessé de préoccuper le Costa Rica et ses gouvernements. Il me semble nécessaire, étant donné que l'Organisation des Nations Unies, dès sa création, a entrepris un travail laborieux dans ce domaine. La Charte a été consacrée à ce grand objectif et a été à l'origine du caractère d'engagement international qui a été conféré aux droits fondamentaux. Par la suite, il y a eu la Déclaration universelle des droits de l'homme et les pactes internationaux, chaque fois plus concrets et plus spécifiques. L'Assemblée législative de mon pays, qui a été la première à ratifier le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et Protocole facultatif et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels [résolution 2200 A (XXI), annexe], vient d'approuver la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes [résolution 34/189, annexe].

74. Toutefois, il y a eu une omission importante dans l'exécution de cette tâche. L'Organisation des Nations Unies ne dispose toujours pas d'un mécanisme véritablement efficace pour la défense des droits de l'homme. Les très nombreux documents, déclarations et traités sur cette question n'ont toujours pas permis à l'Organisation de rétablir dans leurs droits les victimes de la violation de tous ces textes. Il ne s'agit pas là de dénier la tâche accomplie par la Commission des droits de l'homme et le Comité des droits de l'homme, mais de reconnaître le cadre limité dans lequel ils travaillent. Nous, Costa-Riciens, avons insisté pour défendre les droits de l'homme en mettant en place une structure efficace, bien que nous devions reconnaître que beaucoup de gouvernements n'ont pas la volonté politique de le faire.

75. Nous sommes sincèrement inquiets du sort de la paix et de la sécurité dans le monde. Récemment, le Président du Costa Rica faisait remarquer aux ministres des affaires étrangères de l'Europe, de l'Amérique centrale et des pays du Groupe de Contadora, que lorsque la violence frappe du haut vers le bas, il est inévitable qu'elle engendre la violence du bas vers le haut, ce qui trouble et déstabilise les pays et les régions. On en conclut que la paix ne sera pas réalisée tant que l'on persistera à étouffer les droits fondamentaux de l'être humain. Nous, Costa-Riciens, avons essayé d'éviter à notre propre pays des phénomènes de ce genre. Nous sommes une société pacifique et stable dans le contexte de la région troublée

d'Amérique centrale parce que nous avons pu construire une société fondée sur le respect des droits de l'homme. Nous voudrions que ce type de société puisse se développer afin que nous parvenions à faire de l'Amérique centrale un exemple et non pas une source de préoccupations, une Amérique centrale qui contribue à la paix et qui ne soit plus le centre de tant de problèmes. Il faut que cet espoir devienne réalité et qu'ensuite les êtres humains puissent travailler et lutter sans crainte, dans la paix, pour leur développement.

76. La question des droits de l'homme nous amène à lancer un appel à la solidarité internationale en ce qui concerne la situation de plus de 600 000 réfugiés qui ont été déplacés en raison des troubles que connaît l'Amérique centrale. Les Etats d'accueil s'en occupent généreusement, mais ce qu'ils font reste insuffisant. Toutefois, il s'agit d'un problème qui dépasse leurs capacités. Le dévouement et les secours opportuns du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, du Comité intergouvernemental pour les migrations et d'autres organismes internationaux sont une aide que nous apprécions à sa juste valeur en Amérique centrale. Mais nous demandons le concours de la communauté internationale tout en essayant de créer, dans le cadre de Contadora, dans les pays d'où viennent les réfugiés, des conditions internes propices au retour dans leur terre et à leur travail.

77. Le Costa Rica a proposé que l'année 1986 soit proclamée Année internationale de la paix. Cette exhortation à la paix doit être la tâche permanente des Nations Unies, parce que c'est l'objectif principal de l'Organisation depuis sa création. L'Année internationale de la paix permettra de renforcer cet engagement, en une époque où les tensions mondiales exigent le respect des buts et principes de la Charte, qui accordent une attention spéciale au maintien de la paix.

78. En hommage à ce concept, en novembre de l'année dernière, suivant notre attitude traditionnelle face aux problèmes de la région où nous vivons, le Président du Costa Rica a proclamé la neutralité de notre pays devant les conflits armés de la région, tout en signalant que notre vocation démocratique ne nous permettait en aucun cas de rester neutres du point de vue idéologique.

79. Je termine sur les paroles qu'a prononcées le Président du Costa Rica, lors de la cérémonie solennelle au cours de laquelle il a proclamé notre neutralité :

“Le Costa Rica n'est pas une puissance économique, et il ne peut pas l'être. Le Costa Rica n'est pas une puissance politique, et il ne peut pas l'être. Le Costa Rica n'est pas une puissance militaire, et il ne veut pas l'être. Le Costa Rica est une puissance spirituelle, parce que son peuple est animé par une foi véritable en la force du bon sens, en la force de la volonté et en la force de la morale.”

80. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale va entendre une déclaration du Premier Ministre de la Malaisie, le très honorable M. Mahathir bin Mohamad. J'ai le grand plaisir de lui souhaiter la bienvenue et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

81. M. MAHATHIR (Malaisie) (*interprétation de l'anglais*) : C'est avec un plaisir tout particulier que je vous salue, Monsieur le Président, éminent fils de la Zambie et de l'Afrique, en votre qualité de président de l'Assemblée générale et que je vous adresse mes félicitations les plus chaleureuses pour votre élection unanime. Votre tâche est lourde de responsabilités, car vous dirigez nos travaux à une époque particulièrement difficile pour les Nations Unies, et je tiens, tout d'abord, à vous assurer de l'entière coopération de la délégation malaisienne dans tous les efforts que vous déploierez, parce que l'appui de la Malaisie à l'Organisation des Nations Unies est inébranlable.

82. C'est cet appui qui m'a amené à venir ici deux fois prendre la parole devant l'Assemblée, bien qu'étant Premier Ministre de mon pays depuis trois ans seulement. On a pendant trop longtemps bafoué, dénigré et ignoré l'Organisation des Nations Unies. Depuis bien trop longtemps on entend parler de la prétendue tyrannie et irresponsabilité de la majorité, de gaspillage, de résolutions de “papier” et de deux poids deux mesures. Nous savons tous que l'Organisation des Nations Unies n'est pas sans défaut; mais, devant l'ignorance et le fanatisme, devant les mythes et les mensonges, nous devons continuer à proclamer notre foi en ce que représente idéalement l'Organisation des Nations Unies : un monde offrant à tous la sécurité, la justice, la prospérité et la dignité.

83. Tels étaient les idéaux de coopération internationale et de justice proclamés par les pères fondateurs de l'Organisation : il ne s'agirait pas d'un monde où les décisions importantes seraient l'apanage des riches et des puissants : d'un monde où les petites nations combattraient par procuration au bénéfice des grandes nations; d'un monde où la force représenterait le droit; d'un monde mi-riche mi-pauvre, mi-nanti mi-démuni. Qu'est-il donc advenu de ces idéaux ? Nous, qui croyons en eux, voulons aussi croire que les Membres fondateurs de l'Organisation pensaient ce qu'ils disaient lorsqu'ils ont proclamé la Charte des Nations Unies. Il est compréhensible que l'ardeur et les grands espoirs qui marquaient l'aube de 1945 se soient inévitablement ternis dans la froide lumière de l'expérience des 39 dernières années. Mais la triste vérité va plus loin.

84. Pendant les 15 ou 20 premières années de l'Organisation, nous n'avons entendu parler ni de la force de vote disproportionnée des petits Etats — et il y avait alors des petits Etats — ni de la tyrannie de la majorité automatique — et il y avait souvent majorité automatique. Au contraire, on entendait parler des vertus d'une vie internationale plus démocratique, représentée par les Nations Unies. Qu'est-il arrivé à ces sentiments ? Etions-nous naïfs de penser que les pays qui proclamaient si haut ces idéaux au cours des premières décennies de l'Organisation croyaient vraiment en eux ? Que devons-nous alors penser du barrage constant de critiques perverses, de menaces et de dénigrement qui sont maintenant devenus à la mode dans certains milieux ? Est-ce parce que l'Organisation des Nations Unies ne peut plus être manipulée, manœuvrée ?

85. La Malaisie, quant à elle, voudrait ne pas le croire. Cependant, nous voyons les grandes puissances continuer de plus en plus à ignorer et à dénigrer l'Organisation des Nations Unies. Elles ont créé un

réseau de relations en dehors du système des Nations Unies pour régler les problèmes mondiaux. Elles ont formé leurs propres clubs économiques, devant lesquels, de temps à autre, les pays en développement sont autorisés à présenter leurs suppliques. Mais les clubs — comme tous les clubs exclusifs — recherchent avant tout les intérêts de leurs membres. Entretemps, dans le domaine économique tout comme dans le domaine politique, l'Organisation des Nations Unies continue d'être ignorée. En vérité, nous assistons à un processus encore plus négatif : je veux parler de la menace proférée par certains Membres de se retirer de certaines institutions des Nations Unies. Mécontents de la direction et de la gestion de ces institutions, ils lancent parfois ces menaces sous prétexte de préoccupations budgétaires ou administratives.

86. Mais à cela je répondrai : nous, pays petits et pauvres, nous payons aussi. Notre contribution n'est peut-être pas importante mais, au regard de nos propres budgets, elle est substantielle, parfois même plus substantielle que les contributions des grands pays. Pas plus que les riches, nous ne voulons voir gaspiller notre argent. Mais ce que nous voudrions, c'est que les économies ne soient pas faites au prix de la destruction des institutions; nous voudrions voir plutôt un remaniement du système pour qu'elles soient rentables et qu'elles répondent à des objectifs concertés. Saper les institutions n'est certainement pas le moyen de résoudre le problème. Donc, soyons tous résolus à mettre fin à cette myopie. Nous devons abandonner le cynisme, les déformations et les mensonges. Alors que nous sommes à la veille du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, engageons-nous tous, d'abord, à défendre les Nations Unies et, dans cet esprit, tâchons d'évaluer de façon pratique et réaliste la voie que nous devons suivre maintenant.

87. Si nous considérons les quatre dernières décennies, je crois que nous pouvons estimer que, de temps à autre, nous avons réussi à agir dans l'esprit véritable de la Charte. Personne ne niera que l'Organisation des Nations Unies a connu des succès et qu'elle accomplit encore une tâche très valable, souvent sans fanfare. Tout cela est dû au fait que nous savons qu'il existe une communauté internationale et que notre intérêt national peut, en réalité, être sauvegardé dans le contexte plus large de l'intérêt international. C'est cette conscience que nous devons sans cesse cultiver.

88. Le fait est que le développement futur de l'Organisation des Nations Unies dépend avant tout de l'attitude des grandes puissances. Ce sont elles, plus que quiconque, qui sont à même de décider de l'avenir de l'Organisation, et ce parce que les grandes puissances ne peuvent être ignorées. Les résolutions de l'Organisation des Nations Unies peuvent être ignorées, comme cela s'est produit. Les pays en développement faibles peuvent être ignorés, comme ils l'ont toujours été. La question qui se pose est donc la suivante : les grandes puissances veulent-elles que l'Organisation des Nations Unies devienne ce qu'elle peut devenir — un centre permettant la réconciliation d'intérêts contradictoires et un catalyseur favorisant l'adoption de changements pacifiques — ou bien abandonneront-elles l'Organisation parce qu'elles ne peuvent plus la manipuler ?

89. Mais, bien sûr, la responsabilité n'en incombe pas qu'à elles seules. Les nations plus petites sont déçues de l'inefficacité de l'Organisation des Nations Unies, qui s'est trouvée paralysée à l'égard de bien des questions parce que les grandes puissances ont empêché toute action efficace. Mais la Malaisie a toujours cru que, de même que les grandes puissances doivent éviter d'aliéner les plus petits pays par leurs politiques d'obstruction, de même les pays plus petits doivent empêcher l'aliénation des grandes puissances au sein de l'Organisation au moyen d'une imposition systématique de décisions adoptées au scrutin majoritaire. Parlant en ma qualité de représentant d'un petit pays en développement, je suis très conscient du fait que l'adoption d'une résolution de l'Organisation des Nations Unies obtenue au scrutin majoritaire dicté par des intérêts de groupe, d'idéologie ou de politique ne pourra, en soi, résoudre aucun problème. Bien souvent, il est nécessaire de faire preuve de plus de réalisme et de modération. Il faut s'efforcer de recourir aux négociations et aux consultations pour arriver à des solutions de principe à la fois réalistes et pratiques.

90. Mais les principes doivent toujours demeurer au cœur de toute solution. L'Organisation des Nations Unies, pour rester fidèle à elle-même, doit défendre fermement les principes, même s'il peut s'avérer nécessaire de procéder à des ajustements et de consentir à des compromis en ce qui concerne les moyens, les processus et les modalités. On ne saurait nous blâmer nous, nations plus petites, si nous insistons là-dessus. Il serait hypocrite de nous accuser d'émotivité, de manque de réalisme, d'irresponsabilité ou de manque d'à-propos tout simplement parce que ces principes gênent maintenant les grandes puissances.

91. Je voudrais maintenant parler d'un autre sujet tout aussi important pour les relations internationales et humaines à l'heure actuelle. Je veux parler du malentendu, si prépondérant dans le monde occidental, qui est nourri par des déformations délibérées de la part des parties intéressées, concernant ce qui se passe dans le monde islamique.

92. Le fait est que l'on assiste à une renaissance de la foi dans le monde islamique, ainsi que dans d'autres religions. Ne vous laissez pas manipuler au point de craindre cette renaissance; ne craignez même pas le mot "fondamentaliste", qui a déclenché tant de soupçons et de préjugés antiques. Oui, nous sommes les "fondamentalistes" de l'Islam parce que nous croyons aux principes fondamentaux de l'Islam — la paix, la tolérance et la justice; oui, il y a des extrémistes, de même qu'il y a des extrémistes partout, dans toute religion, dans toute phase de l'histoire. Certainement, personne ne niera que, dans l'histoire, toutes les religions ont connu des aberrations et que seuls le préjugé pur et simple ou la déformation délibérée des faits peuvent inciter à laisser ces aberrations déterminer notre perception et notre jugement. Posons-nous les questions suivantes : serait-il juste de juger le christianisme sur les excès de l'inquisition espagnole, ou sur l'abomination de l'*apartheid*, ou du nazisme ? Serait-il juste de juger le judaïsme sur les perversités que représente le sionisme politique ?

93. La réponse est évidente. Là révolution que connaît actuellement l'Islam mérite d'être jugée honnêtement et objectivement. Je ne nie pas que la

violence, l'injustice et nombre d'abus qui vont à l'encontre des valeurs universelles reconnues ont été perpétrés au nom de l'Islam. Mais se concentrer sur ces aspects seuls — qui, je le répète, sont des aberrations typiques que connaît tout mouvement historique —, à l'exclusion de tous les autres aspects qui sont vrais et bons, nuit au monde. Cela entraîne des malentendus, suscite les soupçons et renforce les préjugés au détriment de tous.

94. Cependant, certains, pour leurs propres raisons racistes, ne sont que trop enclins à insister sur tous ces excès, réels ou imaginaires. Si tout l'argent, le temps et l'énergie qui sont consacrés actuellement à déformer ce qui se passe dans le monde islamique étaient consacrés à une compréhension patiente et objective de tous les événements les plus importants que connaît le monde contemporain, nous ne nous en porterions que mieux. Les grands mouvements de libération qui ont surgi après la seconde guerre mondiale n'ont pu être compris que lorsqu'on a su que Gandhi n'était pas "un fakir à moitié nu", ou Kenyatta un représentant des forces du mal et de l'obscurité, ou Nasser un arriviste et un fauteur de troubles irresponsable. De même, ce qui se passe dans le monde islamique aujourd'hui doit être compris. Il s'agit d'un mouvement qui cherche à consolider la liberté politique, la justice économique et l'identité culturelle : un catalogue de valeurs que n'importe qui, s'il veut être fidèle aux notions de décence et de civilisation, doit certainement appuyer.

95. Je n'ai pas l'intention ici de placer la renaissance islamique qui a lieu actuellement dans son contexte historique. L'histoire des relations entre l'Islam et l'Occident est une histoire longue et turbulente au cours de laquelle de nombreux préjugés ont pris racine. Ce qui est particulièrement tragique, c'est que ces préjugés sont maintenant ravivés, étalés et exploités par les sionistes pour servir des fins politiques. Les grands peuples du Livre — les juifs, les chrétiens et les musulmans — ont beaucoup en commun; ils ont apporté beaucoup à la civilisation humaine et ils ont certainement encore beaucoup à apporter.

96. Pourquoi alors devrions-nous permettre que l'un des plus importants mouvements de notre temps — la renaissance de l'Islam — soit déformé et mal compris délibérément ? Qui a à gagner à de tels malentendus ? Pourquoi ne pourrions-nous pas, au lieu de cela, nous tourner les uns vers les autres et apprendre les uns des autres de nos propres expériences historiques respectives, de nos rêves, de nos espoirs et de nos craintes ? Faisons naître la charité dans nos cœurs; que chrétiens, juifs et agnostiques fassent preuve de charité; qu'ils reconnaissent ce qui se passe dans le monde islamique; qu'ils reconnaissent ce que cela représente réellement : la recherche d'une aide spirituelle dans un monde en proie à la confusion et aux troubles. Débarrassons-nous de la haine, de la propagande anti-islamique, de l'amertume, des préjugés que les sionistes continuent à répandre.

97. Je lance donc un appel aux juifs, aux chrétiens et aux musulmans pour qu'ils s'entendent. De nombreux musulmans aujourd'hui sont déçus et choqués par ce qu'ils considèrent comme des aberrations contemporaines dans les traditions judéo-chrétiennes, et cela a abouti à une résurgence de l'orthodoxie et de l'extrémisme islamiques. La réaction en Occident

— inspirée par le sionisme — devant cette résurgence de l'Islam ainsi que ses aberrations d'intolérance et d'autosatisfaction ont encore accru la séparation et l'antagonisme entre l'Occident et le monde islamique.

98. Il est temps que nous mettions tous fin à ce processus. Les aberrations contemporaines des traditions judéo-chrétiennes ainsi que celles de la tradition islamique ne doivent pas obscurcir dans certains cas leurs vertus fondamentales. Apprenons les vrais enseignements mutuels de nos religions. Soyons fidèles à ces enseignements, Si Dieu veut, la profonde compréhension que ces efforts engendreront aidera les juifs, les chrétiens et les musulmans à apporter tout d'abord la paix au Moyen-Orient et une meilleure compréhension au monde. Au moins, cela arrêtera les machinations de ceux qui, à des fins étroites et racistes, cherchent à exploiter l'ignorance, le soupçon et le préjugé. Ce sera une réalisation d'une importance historique.

99. Je voudrais parler maintenant des problèmes économiques. Ce faisant, je ferai essentiellement appel à la logique et à la justice.

100. Pendant longtemps, l'étendard du libre-échange a flotté très haut et les colonies des puissances métropolitaines se voyaient enseigner vigoureusement la vertu du libre-échange. A ce moment-là, et pendant des années après notre indépendance, nous ne pouvions rien exporter sauf des produits de base et nos marchés, conformément aux leçons que nous avions apprises, étaient ouverts aux importations de produits manufacturés en provenance des pays industrialisés. Cependant, maintenant que nous avons appris nous-mêmes à fabriquer et à exporter un certain nombre — d'ailleurs infime — de marchandises, qu'est-il advenu de ce fier étendard du libre-échange ? Il pend lamentablement ou il est en berne dans les pays industrialisés. Nous voyons les quotas et d'autres restrictions, de prétendues restrictions volontaires et d'autres menaces et pressions entrer en jeu. Notre politique d'industrialisation, qui cherche à assurer des investissements étrangers grâce à des stimulants à l'exportation, des financements préférentiels et ainsi de suite, est même défiée. A notre grande surprise, nous voyons les syndicats des pays industrialisés, qui au temps de l'empire ne s'intéressaient pas du tout au sort de nos ouvriers — qui étaient à ce moment-là exploités — devenir soudain les champions de nos ouvriers, les incitant à demander des salaires plus élevés et de meilleures conditions de travail, alors même que nos travailleurs avaient déjà obtenu un meilleur traitement depuis l'indépendance. Nous nous demandons pourquoi ces préoccupations insolites ? Est-ce une coïncidence si le résultat de ces préoccupations est une diminution de la capacité concurrentielle de nos produits ?

101. On nous pardonnera donc si, dans ces conditions, nous sommes un peu cyniques quant aux principes du libre-échange qu'on nous a prêchés et quant à l'intérêt que ces syndicats portent au bien-être de nos travailleurs. Je dis donc : ne vous contentez pas de prêcher le libre-échange, pratiquez-le ! Ne soyez pas assez présomptueux pour penser que vous connaissez mieux que nos chefs syndicaux ce qui se passe et que vous savez mieux comment défendre les intérêts de nos travailleurs. Nous pouvons concourir librement et justement avec vous dans certains domai-

nes. Il y a en général des produits manufacturés de bas niveau technologique que vous, qui êtes beaucoup plus élevés sur l'échelle industrielle, devriez nous laisser afin qu'à notre tour nous puissions importer des marchandises exigeant une technique plus avancée et que vous produisez. Ainsi, nous pourrions nourrir les uns et les autres le commerce international, moteur essentiel de croissance et seule solution réelle au problème de notre pauvreté.

102. Je voudrais parler d'un autre domaine où les pays riches et industrialisés ont toujours la mentalité coloniale et veulent nous prendre par la main. A l'époque coloniale, beaucoup de nos forêts ont été déboisées pour alimenter l'industrie du bois et ont été remplacées par des plantations d'hévéas, de palmiers à huile, de thé, de sucre, de café, etc. On ne pensait guère à notre environnement. Maintenant que nous cherchons à ouvrir nos terres à l'agriculture moderne pour engendrer de l'énergie et favoriser l'industrie, toute une armée d'écologistes venant des pays industrialisés viennent faire pression sur notre population et l'inciter à préserver la beauté naturelle de nos forêts tropicales, etc. Certes, nous voulons préserver nos forêts; certes, nous voulons maintenir l'air pur chez nous. Mais que l'on ne s'y trompe pas : ce ne sera pas au détriment des conditions de vie de notre population. Nous ne pouvons pas accepter que nos paysans vivent dans la pauvreté et la misère pour que les riches, lorsqu'ils viennent, puissent dire "quelle beauté non polluée", donner 10 cents de pourboire aux "heureux" enfants autochtones pour qu'ils posent devant une hutte au toit de chaume, puis repartir vers leur confort. Préserver l'environnement exige un argent que nous n'avons pas, et pour l'avoir il faut que nous nous développons. Nous avons la ferme intention de nous développer, et c'est nous, et nous seuls, qui jugerons des normes concernant l'environnement et la préservation d'une beauté naturelle que nous avons certainement plus d'intérêt que quiconque à préserver. Aidez les pays pauvres à se développer économiquement et ils protégeront l'environnement. Etre pauvre dans un environnement magnifique, cela ne soulage pas la pauvreté.

103. Puisque je parle de l'environnement, je voudrais attirer l'attention sur une autre situation où certains pays pauvres se voient imposer quelque chose dont ils n'ont pas besoin. Je veux parler de la pollution en mer, et plus particulièrement de la pollution dans les détroits qui sont considérés comme voies de transports maritimes internationaux. Plus particulièrement encore, je veux parler de l'expérience de la Malaisie dans le détroit de Malacca. Lorsque les navires n'étaient pas si énormes et si nombreux, leur passage dans ces voies étroites ne posait guère de problèmes aux Etats du littoral. Mais maintenant des centaines de ces géants remplis de toutes sortes de marchandises, y compris des produits chimiques dangereux et du pétrole, infestent les détroits. De temps à autre, ils entrent en collision les uns avec les autres, répandant tout leur contenu dans la mer. Si les pétroliers ne nettoient plus leur cale dans ces voies étroites, d'autres navires le font. Beaucoup d'ordures sont déversées dans la mer. Le résultat net, c'est que les détroits sont sales, sont remplis d'huile, de papiers, de plastique et d'autres déchets. Finalement, tout cela se déverse sur nos côtes et les pollue également.

104. Devant ces événements, l'équipement et les navires que la Malaisie maintient pour nettoyer les fuites de pétrole lui coûtent fort cher et cela ne suffit même plus. Nous devons maintenant envisager activement de nettoyer la mer de tous ces débris déversés par les navires. Je crois que dans ces circonstances, nous sommes en droit de demander aux nations maritimes et aux sociétés de navigation qui, de toute évidence, utilisent ces détroits de contribuer aux installations servant à nettoyer les eaux. Je n'ai pas de formule spécifique à l'esprit, mais je suis convaincu que les agences internationales intéressées doivent examiner la question et prendre les mesures nécessaires pour maintenir la propreté des eaux. Les pays en développement qui font face à ces détroits ne doivent pas voir leur fardeau encore alourdi ni se voir obligés d'équiper et d'entretenir des installations coûteuses pour remédier aux écoulements de pétrole et aux dommages considérables causés à la pêche, parfois pour des années. Les plages touristiques qui sont polluées et qui rapportent quelques dollars ne devraient pas non plus être nettoyées exclusivement à leurs frais. Les bateaux appartiennent généralement aux riches et ils devraient en assumer les frais, au moins partiellement.

105. J'ai mis l'accent dans ces remarques sur un certain nombre de grands problèmes affectant les Nations Unies, le monde islamique et les pays en développement. Toutefois, je manquerais à mes devoirs dans cette déclaration générale si je ne parlais pas aussi d'autres problèmes, pertinents du point de vue de la Malaisie, étant donné les événements qui se déroulent dans le monde.

106. Auparavant, je voudrais cependant exprimer la reconnaissance de ma délégation au Président sortant, qui s'est si admirablement acquitté de sa tâche pendant la trente-huitième session de l'Assemblée générale.

107. Je voudrais également du haut de cette tribune, au nom du peuple et du Gouvernement de la Malaisie, souhaiter chaleureusement la bienvenue à la délégation du Brunéi Darussalam qui siège pour la première fois à l'Organisation des Nations Unies, événement qui nous a causé un très grand plaisir. Le Brunéi Darussalam est un voisin de la Malaisie, un membre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est [ANASE]. Depuis le 7 janvier de cette année, lorsque le Brunéi Darussalam a joint l'ANASE officiellement en tant que membre à part entière, nous avons travaillé en étroite collaboration et en toute amitié avec ce pays et nous savons qu'il apportera des contributions importantes aux travaux de cette organisation. La Malaisie espère pouvoir continuer à collaborer fructueusement et étroitement avec le Brunéi Darussalam.

108. Si nous examinons ce qui se passe dans le monde, nous ne pouvons que ressentir de l'inquiétude devant l'érosion de l'entente internationale, de l'indignation devant tant d'injustices flagrantes et, malheureusement, de cynisme devant l'écart qui sépare les professions de foi et l'application des principes.

109. Que l'on prenne le cas de la Palestine, considéré depuis si longtemps comme un conflit entre les Arabes et Israël. C'est là une manière délibérée de mal nommer les choses, car le conflit est en réalité un con-

flit israélo-palestinien qui prend racine dans le refus obstiné d'Israël de reconnaître à la Palestine son caractère de nation. Tous ceux qui insistent sur des pourparlers directs entre les parties intéressées devraient répondre à la question suivante : qui sont les parties en présence, sinon les Israéliens et les Palestiniens ? A tous ceux qui parlent de démocratie et de liberté, d'autodétermination et de tous les nobles principes de justice et de droits de l'homme, je demande : au nom de quoi le peuple de Palestine peut-il se voir refuser son droit à posséder sa propre patrie indépendante ? Est-ce au nom de la sécurité d'Israël, qui de toutes façons pourrait être assurée autrement ? Les pays qui, en même temps, condamnent à grands cris l'invasion de l'Afghanistan par l'Union soviétique et l'invasion vietnamienne du Kampuchea peuvent-ils sérieusement avancer cela ? Non. Le fait est que les Palestiniens se voient refuser leur liberté parce qu'Israël le veut et qu'il bénéficie de l'appui d'un allié puissant pour mettre en œuvre sa volonté. Evitons une polémique. Evitons d'entrer dans les détails de l'histoire. Voilà le problème fondamental. En dépit de la volonté claire de la communauté internationale et des droits indéniables des Palestiniens, Israël refuse avec violence et obstination leur liberté aux Palestiniens. Si un autre Etat s'était conduit de cette façon, on le condamnerait à juste titre, comme certains condamnent Israël; on le répudierait à juste titre, comme on ne le fait pas pour Israël, et ce en raison de son puissant allié. Cependant, Israël et son ami essaient de faire passer Israël pour la victime, pour l'innocent insulté.

110. Parfois on dit aussi que les Palestiniens, et plus particulièrement l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), doivent tout d'abord reconnaître Israël — et n'oublions pas cela — non pas avant que soit acceptée l'indépendance de la Palestine, mais avant que l'OLP puisse être autorisée à prendre part à toute discussion concernant l'avenir de la Palestine, à savoir : une reconnaissance explicite d'Israël par l'OLP, en retour de laquelle l'OLP se verrait octroyer un siège non défini dans des négociations non définies sur un avenir non défini pour la Palestine. Voilà sur quoi on insiste. Peu importe la résolution de Fez des chefs d'Etat arabes, peu importe la résolution de la Conférence internationale sur la question de Palestine, dont les dispositions concernant la sécurité de tous les Etats au Moyen-Orient sont claires pour tous ceux qui veulent voir. Cependant, de la même manière, les partisans d'Israël lui ont-ils demandé de reconnaître explicitement l'OLP ou la liberté de la Palestine ? La réponse est non. Lui a-t-on demandé une reconnaissance implicite ? La réponse est à nouveau négative. Et qui plus est, Israël a non seulement refusé de reconnaître l'OLP et l'indépendance de la Palestine explicitement ou même implicitement, il a, catégoriquement et explicitement, rejeté toute possibilité de négocier avec l'OLP, et toute perspective d'indépendance pour la Palestine. Dans ces circonstances, ceux qui imputent encore la responsabilité de ce qui se passe à l'OLP ne sauraient s'attendre qu'on les prenne au sérieux. Sans aucun doute ils ont leurs propres raisons pour agir de la sorte, mais ils ne peuvent pas s'attendre que nous croyions que ces raisons aient quoi que ce soit en commun avec les principes de la démocratie, de la justice et des droits de l'homme.

111. En ce qui concerne l'Afrique australe, comment pouvons-nous exprimer l'outrage que nous ressentons devant la manière dont les droits — et même la vie — des Africains noirs sont traités ? Au risque de n'être pas compris, je m'aventurerai à suggérer que si les Blancs étaient traités par un gouvernement noir, ou par n'importe quel gouvernement, de la manière dont on traite la population noire d'Afrique du Sud, le monde entier se soulèverait et prendrait des mesures décisives. Et que voyons-nous ? Certains pays avancent toutes sortes d'arguments sous des prétextes très sophistiqués, comme l'engagement constructif. Ils en appellent à la patience, ils parlent de réalités pratiques et, dans le cas de la Namibie, ils avancent même la notion presque inconcevable et complètement hors de propos de "couplage" — des arguments qu'eux-mêmes ne toléreraient pas une seconde si les victimes de cette monstruosité que sont l'*apartheid* et le régime raciste étaient des Blancs. Je prie instamment ces gouvernements d'oublier ces arguments tortueux, ces calculs économiques ou politiques pour enfin comprendre que ce qui est en jeu est un problème moral. Comment pouvez-vous appuyer un gouvernement dont la philosophie est immorale et les méthodes brutales et cruelles ? Comment pouvez-vous justifier que l'on prive la population noire de l'Afrique du Sud d'une vie digne et libre dans son propre pays ? L'histoire vous jugera et ne vous offusquez pas si, dans l'intervalle, nous vous jugeons aussi.

112. Si nous regardons ailleurs dans le monde, il est ironique de voir en Afghanistan le contraste qui existe entre les professions de foi envers les nobles principes et la pratique. Au nom du bon voisinage et de relations fraternelles, une guerre vicieuse et sanglante est infligée au peuple d'Afghanistan. Cette violation de l'indépendance et de l'intégrité territoriale d'une nation souveraine doit, comme toute autre violation, être combattue. C'est ainsi que la Malaisie a appuyé et continuera à appuyer, par tous les moyens pratiques possibles, la lutte que mène le vaillant peuple afghan pour sa liberté et son honneur. C'est pourquoi nous avons accordé des facilités à Kuala Lumpur aux libres combattants moudjahidin pour leur permettre d'ouvrir un bureau. Voilà pourquoi nous continuons à appuyer les efforts diplomatiques entrepris par le Secrétaire général afin de chercher une solution politique à ce problème. Devant la puissance de voisins plus forts, les petits Etats faibles doivent savoir que les Nations Unies ne permettront pas que leurs territoires soient foulés au pied par les bottes des armées envahissantes. Tout le reste doit dépendre de ce droit fondamental à la liberté et à la souveraineté.

113. Plus près de nous, en Malaisie, nous voyons la même manipulation cynique de mots, tels ceux d'autodétermination, d'assistance fraternelle et de droits de l'homme, utilisés pour justifier ce qui ne saurait être justifiable, à savoir l'invasion vietnamienne et l'occupation continue du Kampuchea. Les pays membres de l'ANASE, qui ont tendu la main de l'amitié et de la coopération au Viet Nam à la fin de la guerre du Viet Nam en 1975, se sont opposés et continueront à s'opposer à cette violation flagrante de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du Kampuchea. La situation est ironique parce que le Viet Nam, qui s'était acquis autrefois l'admiration de tant de monde pour

le défi qu'il avait lancé et, finalement, pour son triomphe contre des forces supérieures, et ce pour défendre le droit du peuple vietnamien à la liberté dans sa propre patrie, commet maintenant exactement ce qu'il avait accusé ses adversaires de faire : imposer sa volonté par la force armée à un pays plus petit et plus faible. Cette ironie est cependant tragique, car ceux des voisins du Viet Nam qui sont membres de l'ANASE ont montré de façon catégorique qu'ils sont tout à fait prêts à satisfaire les intérêts légitimes de sécurité du Viet Nam. Mais ce qui est encore plus ironique c'est qu'alors que les pays de l'ANASE avaient, en 1971, accepté la notion de zone de paix, de liberté et de neutralité en Asie du Sud-Est, c'est l'occupation continue du Kampuchea par le Viet Nam qui fait obstacle à la création d'une zone neutre à l'abri des conflits et des rivalités des grandes puissances, objectif que le Viet Nam prétend pourtant être également le sien.

114. C'est au Viet Nam de choisir entre le conflit et la coopération. De par les contacts et les réunions, tant publics que privés, qu'il a eus avec les pays de l'ANASE individuellement, le Viet Nam sait que l'ANASE reste soucieuse et sincère dans son souhait de mettre fin au conflit présent, mais que l'ANASE ne peut accepter et n'acceptera pas de compromis sur le droit du peuple kampuchéen à choisir sa propre forme de gouvernement, à l'abri de toute coercition extérieure. Et nous maintiendrons cette politique. La position que nous avons adoptée n'est pas seulement conforme aux principes et aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, mais elle offre un : sortie juste et honorable au Viet Nam. Il appartient maintenant à ce dernier de décider.

115. Je voudrais maintenant parler de l'Antarctique, question dont la demande d'inscription, je me dois de le rappeler, avait été coparrainée par la Malaisie à la trente-huitième session de l'Assemblée générale⁴. En attendant, l'étude du Secrétaire général et le débat qui suivra lors de la présente session, je tiens avant tout à préciser que la Malaisie abordera les discussions à venir avec un esprit ouvert et dans l'espoir que, après avoir entendu soigneusement les préoccupations et les points de vue de chacun, nous pourrions avancer ensemble pour résoudre cette question. Je tiens également à indiquer que la Malaisie a soulevé cette question dans un esprit constructif et non destructif. Nous ne nions pas le bien que le présent Traité sur l'Antarctique⁵ a fait. Mais ce que nous cherchons à construire, c'est une base plus large et une fondation plus ferme de coopération internationale en Antarctique qui pourrait correspondre aux intérêts de la communauté internationale dans son ensemble et assurer ainsi la stabilité et l'efficacité à long terme du système. Nous gardons l'esprit ouvert quant aux modalités permettant d'atteindre cet objectif. Bien sûr, nous avons certaines idées à ce sujet : dans les circonstances particulières de l'Antarctique — large masse de terre occupant environ un dixième de la surface terrestre du globe, située dans une partie stratégique du monde, avec un écosystème fragile et possédant de riches ressources marines et peut-être minérales, partie du monde qui en outre n'a pas été du tout habitée et pour laquelle, sans aucun doute, aucune revendication de souveraineté n'est reconnue, sauf entre les sept prétendants —, nous croyons qu'on serait ainsi fondé à dire que l'Antarctique est, d'une façon ou d'une autre, l'héritage commun de l'humanité.

116. Mais nous savons qu'il y a des réalités pratiques et juridiques — aussi bien que de grandes susceptibilités nationales — que l'on ne saurait simplement écarter. Les Nations Unies ont seulement commencé à examiner la question de l'Antarctique et il nous faudra donc tous avancer prudemment. C'est pourquoi, quel que soit son point de vue, la Malaisie abordera les discussions à venir avec un esprit ouvert et en comprenant les préoccupations, les points de vue et les intérêts des autres Etats Membres. Nous invitons tous les intéressés à faire de même. C'est dans cet esprit que nous avons proposé la création d'un comité spécial sur l'Antarctique. Nous ne pensons pas que les discussions qui s'y dérouleront pourront être concluantes dès cette session. Un tel comité doit être construit à partir d'une discussion de l'Assemblée générale qui devra examiner la question en profondeur afin d'arriver à un consensus sur le régime à donner à l'Antarctique et sur les moyens d'atteindre cet objectif.

117. Un problème qui requiert notre attention constante est celui soulevé par la drogue. Comme nous le savons, ce problème revêt un caractère international ou global et ne connaît pas de frontières nationales. Ainsi, aucun pays ne peut régler ce problème à lui seul. Cela exige un effort sérieux et concerté au niveau international de la part de tous les pays et de toutes les institutions internationales concernés.

118. La coopération actuelle au niveau international n'a pas donné de grands résultats. Cela est dû à de nombreuses raisons parmi lesquelles le manque de résolution et de coordination entre les différents pays est l'une des principales. Ce manque de coopération est dû en partie au conflit d'intérêts qui peut être de nature commerciale et économique. On observe également que certains pays hésitent à mettre en œuvre les décisions des Nations Unies concernant la prévention et le contrôle des stupéfiants en raison de divers facteurs, dont le manque de volonté politique. Mais cela pourrait également être dû au fait que de nombreux pays ne prennent pas leurs problèmes dans ce domaine trop au sérieux, en partie à cause de leur façon de voir et en partie en raison même de la faiblesse avec laquelle ces problèmes se posent.

119. Il convient de noter que le problème des stupéfiants non seulement a des implications criminelles mais que si l'on n'y prend garde il pourrait également affaiblir et même détruire toute la trame sociale et culturelle de nos sociétés. En outre, il a des ramifications avec la sécurité qui pourraient menacer la survie même d'une nation. C'est pour cette raison que la Malaisie a adopté des lois très sévères pour faire face à la menace de la drogue. D'autres pays peuvent peut-être se plaindre de ces lois, mais le meilleur moyen pour eux de mettre fin aux peines très sévères qui sont prononcées contre les trafiquants de drogue, c'est de coopérer en vue de la prévention de la production et du trafic des stupéfiants. Nous invitons à cet effet la communauté mondiale à internationaliser véritablement la prévention du trafic des stupéfiants.

120. Je me suis exprimé ouvertement et franchement dans ces remarques, parce que je prends au sérieux l'Organisation des Nations Unies, et je ne crois pas que le débat général qui se déroule à chaque session de l'Assemblée doive être le simple exposé de platitudes ou l'énoncé de paroles courtoises. Nous

devons croire ce que nous disons et dire ce que nous croyons. C'est ce que j'ai essayé de faire, même si j'ai pu créer un certain malaise. Seuls la franchise, l'ouverture d'esprit, la volonté de travailler pour étudier les questions et tenir compte des points de vue des autres et, surtout, le ferme attachement aux idéaux de la Charte — un monde de paix, de liberté, de justice et de dignité humaine — nous permettront de surmonter la période critique que nous traversons. C'est dans cet esprit que le Gouvernement malaisien entend accomplir son devoir envers l'Organisation des Nations Unies et en son sein.

121. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la Malaisie de l'importante déclaration qu'il vient de faire.

122. M. ADDERLEY (Bahamas) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je me permets de vous féliciter, au nom de la délégation des Bahamas, à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. Je suis certain que les travaux de cette session seront exécutés avec compétence sous votre éminente direction, grâce aux qualités dont vous avez déjà fait preuve au cours de toutes les années durant lesquelles vous avez assumé la fonction de Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, et je puis vous assurer de l'appui de ma délégation tout au long de nos travaux.

123. Je voudrais féliciter M. Jorge Illueca de l'excellente manière dont il s'est acquitté des fonctions de président de la trente-huitième session de l'Assemblée générale. Ses qualités de dirigeant et sa grande connaissance des questions ont été mises en évidence au cours de son mandat.

124. Je voudrais également rendre hommage aux efforts faits par le Secrétaire général pour identifier et élaborer les mesures devant permettre de faire de la paix et de la fraternité internationales, de la sécurité économique, du respect de la dignité de l'homme et de la souveraineté des Etats une réalité.

125. En outre, j'ai également le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au sein de l'Organisation des Nations Unies à la délégation du Brunéi Darussalam, pays frère du Commonwealth.

126. Je crois que toutes les nations comprendront la sagesse de l'affirmation selon laquelle si l'Organisation des Nations Unies n'existait pas, il faudrait l'inventer. Puisqu'elle existe, tous les Etats, grands et petits, puissants ou faibles, industrialisés ou en développement, doivent défendre les idéaux de l'interdépendance. L'Organisation ne s'est pas vu épargner les critiques. Néanmoins, je crois que le monde tient l'Organisation en haute estime. Si tous les gouvernements donnaient la preuve de leur volonté d'appliquer ses décisions, il ne fait aucun doute que son image serait rehaussée et sa crédibilité renforcée. A cette fin, et parmi les nombreuses activités envisagées pour la commémoration du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, tous les Etats devraient renouveler, par des actions concrètes comme par des déclarations, leur engagement à l'égard des buts et principes de la Charte des Nations Unies.

127. Mon gouvernement est vivement préoccupé par les problèmes de notre région. Certains, en raison de leur idéologie politique et de leur tendance à voir

la situation incertaine de la région sous l'angle géopolitique, situent tous les problèmes de la région dans le cadre de l'affrontement Est-Ouest, ce qui est à notre avis une erreur. Toutefois, ma délégation estime aussi qu'en dépit des facteurs idéologiques l'importante crise que traversent les peuples de la région a son origine dans des maux économiques et sociaux profondément enracinés. Dans ce contexte, nous nous félicitons des efforts continus de la communauté internationale pour aider les peuples d'Amérique centrale. Les efforts du Groupe de Contadora pour parvenir à un règlement pacifique du problème de l'Amérique centrale, règlement qui tiendrait compte de tous les points de vue politiques, méritent l'éloge et l'appui de la communauté internationale. L'histoire de la région nous a enseigné qu'un règlement imposé, qui ne tient pas compte des vues de toutes les parties, ne résistera pas à l'épreuve du temps.

128. La sécurité nationale et la défense des petits Etats sont une source de préoccupation pour des pays tels que les Bahamas et devraient l'être également pour la communauté internationale. Etant donné les ressources limitées des petits Etats, il est impossible de procéder aux dépenses nécessaires à l'édification et au maintien d'une force militaire de légitime défense contre les forces puissantes d'agression.

129. Dans le cas des Bahamas, le problème est encore aggravé par leur configuration géographique. Le Commonwealth des Bahamas, avec une population de moins de 250 000 habitants, est un archipel comprenant plus de 700 îles, dont moins de 30 ont une population permanente. Etant donné que tout gouvernement doit, à titre prioritaire, fournir à ses habitants des services appropriés, notamment dans le domaine de la santé, de la sécurité sociale, de l'éducation et d'autres éléments décisifs du bien-être, la création et le maintien d'une armée ne peuvent être un objectif hautement prioritaire, surtout pour un archipel aussi vaste que les Bahamas.

130. L'Organisation des Nations Unies est chargée du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le strict respect de ces obligations par les Etats Membres permettrait aux petits Etats de ne plus se préoccuper de ces questions; mais nous vivons dans un monde caractérisé par la rivalité des superpuissances et les intérêts rivaux où les Etats gardent jalousement leur souveraineté nationale, ce qui fait qu'il est plus difficile pour l'Organisation de s'acquitter de ses fonctions.

131. Nous sommes conscients des efforts faits par les organes de l'Organisation responsables de la paix et de la sécurité internationales pour prendre les dispositions dans le cadre desquelles la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les Etats seront préservées. Nous sommes également conscients qu'il est fait obligation à tous les Etats de ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres Etats. Dans le domaine de l'agression ou de la coercition économique, il y a lieu de mentionner, notamment, la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies [*résolution 2625 (XXV), annexe*] et la Charte des droits et devoirs économiques des Etats [*résolution 3281 (XXIX)*] de 1970 et 1974, respectivement.

132. A la cinquième réunion des chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes, qui s'est tenue à Nassau du 4 au 7 juillet 1984, le problème de la sécurité des petits Etats a été examiné. Il est indiqué ce qui suit dans le communiqué émanant de cette réunion :

“Les chefs de gouvernement sont préoccupés du fait que la sécurité des petits Etats continue d'être gravement menacée. Ils ont observé que les petits Etats sont de plus en plus vulnérables à l'agression extérieure qui se manifeste sous des formes classiques ainsi que sous des formes nouvelles, et qu'ils sont victimes de différentes sortes d'agression économique, y compris la tentative, de la part de certains Etats, d'imposer une juridiction territoriale.”

133. Les chefs de gouvernement ont également renouvelé leur engagement de préserver l'intégrité territoriale de la Communauté des Caraïbes et de ses Etats membres. Ils ont souligné la nécessité de poursuivre les efforts dans le cadre de la Communauté des Caraïbes pour identifier et étudier les diverses formes que revêt la menace à la sécurité des Etats de la région. Ils ont pris note de l'étude proposée par le secrétariat du Commonwealth sur la sécurité des petits Etats et sont tombés d'accord sur une procédure qui ferait en sorte que les besoins particuliers des Etats de la Communauté des Caraïbes soient dûment reflétés dans cette étude. Les chefs de gouvernement ont en outre demandé la convocation prochaine du groupe de travail déjà établi, chargé d'examiner une approche unifiée à la question de l'agression économique et l'établissement d'un système d'assistance mutuelle. Nous ne sommes cependant pas convaincus qu'un mécanisme suffisamment viable existe aujourd'hui pour combattre avec succès le problème que pose cette menace aux petits Etats. Nous nous posons donc la question suivante : n'est-il pas nécessaire maintenant de conclure et de codifier un traité multilatéral sur cette question ?

134. Quelqu'un a déclaré un jour à propos du désarmement qu'il s'agissait de n'importe quel plan ou système visant à limiter, à réduire ou à supprimer les forces armées, y compris leurs armes et leurs budgets. Il est clair que cette approche n'est pas celle qui est suivie à l'heure actuelle. En effet, bien que les gouvernements soient conscients du fait que la course aux armements a eu pour résultat un gaspillage de ressources précieuses qui auraient pu être utilisées à des fins plus productives, nombreux sont ceux qui ne sont pas du tout disposés à renoncer à acquérir — et ce qui est encore plus déconcertant — et à mettre au point de nouveaux moyens de destruction encore plus perfectionnés.

135. Certes, nous pouvons nous féliciter qu'il n'y ait pas de guerre mondiale à l'heure actuelle, mais nous sommes attristés par la guerre entre l'Iran et l'Iraq, par la situation au Moyen-Orient, en Afghanistan, au Kampuchea et par les conflits qui font rage en Amérique latine. Il est paradoxal d'estimer que la sécurité ne peut être assurée qu'en accumulant des armes de destruction massive que l'on promet, de part et d'autre, de ne jamais utiliser. Il est curieux que, à une époque où les nations dénoncent l'emploi des armes chimiques et affirment que les armes nucléaires anéantiraient notre planète, elles semblent se ruer dans une course pour acquérir, fabriquer et utiliser ces armes meurtrières. Si nous voulons que les mots de la Charte

des Nations Unies : “préserver les générations futures du fléau de la guerre” aient un sens, toutes les nations doivent alors faire un effort concerté pour renoncer à l'escalade insensée de la course aux armements. Bien qu'il soit reconnu que les Etats-Unis et l'Union soviétique, en tant que superpuissances dans le domaine militaire, ont l'obligation morale et sociale à l'égard des peuples du monde de contenir la course aux armements, aucun Etat, grand ou petit, militairement important ou non, ne peut continuer à se dérober à la responsabilité qui découle d'une situation où tous les Etats sont pris, directement ou indirectement, dans l'engrenage des arsenaux militaires qui peuvent nous anéantir tous.

136. Le Mahatma Gandhi, dans son style inimitable, a attiré notre attention sur nos responsabilités, lorsqu'il a dit :

“Si nous voulons parvenir à une paix réelle dans ce monde et si nous voulons vraiment faire la guerre à la guerre, nous devons commencer avec les enfants, et si ces enfants grandissent en préservant leur innocence naturelle, nous n'aurons plus à lutter, nous n'aurons plus à adopter des résolutions sans effet, et nous irons d'amour en amour et de paix en paix jusqu'à ce qu'enfin chaque partie du globe baigne dans la paix et l'amour dont, consciemment ou inconsciemment, le monde a faim.”

137. Une autre question urgente pour la communauté internationale a trait à la stagnation du développement économique. Etant donné la situation économique du monde, il est étonnant que le système monétaire ne se soit pas encore complètement effondré. Des taux d'intérêts élevés, l'inflation, l'incapacité de rembourser des prêts sont autant de facteurs qui contribuent à cette crise grandissante. Le protectionnisme augmente et l'exploitation par les sociétés transnationales des ressources naturelles dans les pays en développement aggrave le problème. Le nouvel ordre économique international ainsi que les négociations globales sont au point mort en raison de l'absence d'un engagement véritable à l'égard du concept de l'interdépendance et du rejet de ce concept. La théorie de John Donne, selon laquelle “aucun homme n'est une île”, n'est pas appliquée dans la pratique et, par voie de conséquence, les nations sont devenues plus égoïstes et davantage repliées sur elles-mêmes.

138. Certes, il n'existe aucune réponse facile aux délicates questions des finances et du développement économique. Mon gouvernement est cependant convaincu que trop de richesse dans le monde sont concentrées dans trop peu de régions. Il faut s'efforcer de les répartir plus largement si nous voulons que le concept d'équité soit réellement mis en œuvre et que l'économie internationale remonte la pente.

139. Il existe un lien évident entre l'indépendance politique et l'indépendance économique, ainsi qu'une relation tout aussi évidente entre l'indépendance politique et les conflits idéologiques mondiaux dans lesquels, que nous le voulions ou non, nous sommes tous engagés. Il s'ensuit donc que si l'on ne réussit pas à parvenir à un accord sur les moyens de garantir l'indépendance économique, cela ne manquera pas d'avoir une influence sur des considérations d'ordre politique et idéologique. Par conséquent, il faut que ceux d'entre nous qui souhaitent préserver notre

liberté et notre indépendance politique cherchent à encourager la conciliation des points de vue, à juste titre opposés, des pays développés et en développement.

140. La liberté et l'indépendance politique sont des fruits précieux qu'il faut récolter, mais elles sont un festin sans attrait à la table de la dépendance économique. La philosophie économique du développement qui veut que les riches deviennent plus riches et que les pauvres se contentent des miettes est un affront à la dignité nationale et à l'indépendance souveraine. C'est une philosophie de dépendance pire que le colonialisme. La mise en place d'un système plus équitable de relations économiques entre les nations ne doit pas être retardée par ceux qui ne parviennent pas à comprendre que l'interdépendance totale exige, paradoxalement, que le chemin conduisant à l'auto-suffisance et à l'indépendance économique se nomme coopération.

141. Nous sommes fiers à juste titre du niveau de liberté dont jouissent les habitants des Bahamas, mais nous ne sommes pas sans savoir que nombre de personnes à travers le monde sont privées de ce niveau de souveraineté. C'est ainsi qu'on assiste, à l'heure actuelle, à des mouvements populaires, tantôt visibles tantôt moins visibles, qui tentent d'obtenir une plus grande liberté politique et un contrôle réel accru sur leurs propres affaires. Ni le pouvoir armé ni l'autorité économique d'une superpuissance ne peuvent retarder indéfiniment les mouvements populaires que nous appuyons partout, où l'homme veut se soustraire au pouvoir minoritaire et à l'oppression économique. Ces mouvements peuvent revêtir la forme d'une révolution pacifique, comme ce fut le cas aux Bahamas. D'autres, moins chanceux, peuvent emprunter une autre voie. Mais aussi longtemps que l'objectif final sera d'accroître la liberté afin d'offrir au peuple le droit de choisir librement le gouvernement de son choix, qui peut y trouver à redire ?

142. Il n'est pas inutile de se demander ici qui parle d'une voix forte, claire et crédible des droits de l'homme aujourd'hui. Le vieil ordre mondial, avec ses idéologies de droite et de gauche, n'a pu offrir à l'humanité ni orientation ni espoir. Les superpuissances nous enseignent sans cesse la moralité de l'affrontement physique et nos espoirs de paix et de tranquillité sont à la merci de ce qu'on appelle la parité et la dissuasion nucléaires. Je ne pense pas que l'humanité soit anoblie ou que les peuples du monde soient impressionnés ou leur vie enrichie par les gigantesques moyens de destruction mondiale qui s'accumulent, mais je suis convaincu que tous les peuples du monde sont consternés, frustrés et effrayés par eux. Ceux qui prônent la suprématie sur le principe et l'idéologie politique sur les idées et la raison tiennent les rênes de nos destinées. La liberté et la démocratie sont assaillies. Ceux qui disposent de l'influence, du pouvoir et des richesses suffisantes pour mobiliser les forces — car elles existent — qui recherchent la démocratie, la liberté politique, l'intégrité territoriale et la justice économique et raciale sont totalement réduits au silence ou leur voix est tellement étouffée qu'on ne peut plus l'entendre. Les centres de pouvoir reconnus du monde sont enchaînés à la politique de puissance et sont les otages de leur histoire et de leur culture que malheureusement le temps a dépassées. Est-ce trop que de souffrir que pendant cette trente-

neuvième session de cette assemblée des nations du monde quelques signes évidents apparaissent qui toucheront la conscience de l'humanité, éveilleront chez les puissants de ce monde la clairvoyance, la raison et le courage de favoriser et d'encourager, voire de guider ceux qui revendiquent à grands cris plus de liberté, plus de démocratie, plus de respect pour les droits de l'homme et plus de justice économique et raciale ?

143. Il m'appartient de déclarer sans équivoque qu'il est temps que l'*apartheid* et la discrimination raciale cessent. Nous pensons que chaque Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies a le devoir de faire tout ce qu'il peut pour veiller à ce que l'*apartheid* et la discrimination raciale soient entièrement éliminés. Notre détermination de promouvoir et d'encourager les droits de l'homme et les libertés fondamentales est clairement démontrée dans notre constitution et dans notre volonté de défendre les principes et les objectifs de la Charte des Nations Unies.

144. Les Bahamas condamnent sans réserve le régime minoritaire raciste de l'Afrique du Sud, qui continue d'opprimer la majorité noire et qui, en faisant de l'*apartheid* une institution, cherche à détruire cette majorité, à lui refuser sa dignité naturelle et à l'empêcher d'exercer ses droits inaliénables en tant qu'êtres humains libres. La Charte, la Déclaration universelle des droits de l'homme et les différents instruments adoptés par l'Organisation à l'égard des droits de l'homme forment le noyau théorique des défenses de la communauté internationale à l'égard du racisme et de la discrimination raciale. Non seulement les idées fondées sur le concept de supériorité raciale et sur la haine sont-elles dénoncées et rejetées dans ces documents, mais l'égalité entre les hommes et l'exercice par tous des droits de l'homme fondamentaux et des libertés fondamentales — indépendamment de la race, de la couleur, du lieu d'origine ou de toute autre considération — sont-elles réaffirmées. En déclarant ouvertement et de façon éhontée la supériorité d'une race sur une autre, la politique d'*apartheid* s'attaque directement aux fondements et aux principes mêmes sur lesquels repose l'Organisation. Cela ne peut être toléré par aucun membre de la communauté internationale. De même, aucun membre de la communauté internationale ne devrait tolérer la frauduleuse "nouvelle Constitution", qui est destinée à défendre le système odieux de l'*apartheid*.

145. Il est déplorable et décourageant de constater que, d'une année à l'autre, nous soyons toujours saisis des mêmes problèmes, qui restent inchangés. Le régime raciste de l'Afrique du Sud constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales, non seulement en raison des politiques appliquées à l'intérieur de ses frontières, mais également en raison des actions qu'il entreprend au-delà de ses frontières, en Namibie, en dressant constamment des obstacles à l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, qui prévoit la base de l'indépendance de la Namibie et l'établissement d'un gouvernement démocratique dans ce pays.

146. L'occupation de la Namibie par l'Afrique du Sud est illégale. La ruse actuelle à laquelle l'Afrique du Sud a recours pour lier l'indépendance de la Namibie au retrait des troupes cubaines de l'Angola est totalement inacceptable pour le Gouvernement des

Bahamas. Nous appuyons de tout cœur la résolution 539 (1983) du Conseil de sécurité.

147. Nous réaffirmons le souci exprimé par les chefs de gouvernement des pays du Commonwealth, lors de leur réunion à New Delhi du 23 au 29 novembre 1983⁶, quant aux retards que connaît la Namibie pour son accession à l'indépendance. Nous demandons instamment au Groupe de contact et à tous les autres organismes de négociation de déployer des efforts plus sérieux pour assurer l'application rapide et inconditionnelle de la résolution 435 (1978).

148. La solution au problème de Chypre nous échappe depuis trop longtemps et aujourd'hui, une fois de plus, les récents événements dans ce pays constituent une grave menace à la paix et la sécurité internationales dans cette région. Convaincues que le principe du droit des peuples et des pays à l'autodétermination est un aspect primordial des relations internationales, les Bahamas estiment que l'unité nationale, qui est une condition préalable de l'épanouissement des ressortissants de n'importe quelle société, ne bénéficie nullement de déclarations unilatérales d'indépendance. Dans le cas de Chypre, ces déclarations ont créé plus de problèmes qu'elles n'en ont résolus. Nous sommes donc persuadés qu'à Chypre, comme dans n'importe quelle nation ou région, le plein développement du potentiel économique et social n'est possible que dans la paix, le respect de la dignité humaine et de la liberté.

149. Les Bahamas félicitent le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et appuient le recours à ses bons offices dans la recherche d'un cadre de solution globale au problème de Chypre. A cette fin, nous demandons instamment l'application rapide des résolutions 541 (1983) et 550 (1984) du Conseil de sécurité en tant que moyen d'assurer l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'unité et le non-alignement de ce pays et d'empêcher toute ingérence induite d'autres Etats.

150. Le contrôle des stupéfiants et, dans le cas des Bahamas, leur trafic sont le principal problème social et moral auquel sont confrontées les Bahamas. Deux éléments, la géographie des Bahamas elles-mêmes et leur situation géographique, constituent des facteurs déterminants dans l'incidence du trafic des stupéfiants à travers l'archipel. Les Bahamas s'étendent sur une surface maritime de près de 100 000 milles carrés et comprennent plusieurs îles isolées où les navires et les avions qui se livrent au trafic des stupéfiants peuvent chercher refuge sans être détectés. La situation géographique des Bahamas en fait également un pays de transit commode pour les stupéfiants illégaux destinés aux grands marchés rentables de l'Amérique du Nord.

151. Notre pays n'est pas et n'a jamais été un producteur de stupéfiants, ni, dans le contexte international, un grand consommateur, mais la consommation y a augmenté dans la même proportion que le trafic qui traverse le pays. Les pays producteurs sont généralement situés au sud des Bahamas. Le principal pays consommateur est au nord. Cela nous place dans une situation peu enviable. En conséquence, le trafic de stupéfiants passant par les Bahamas pèse lourdement sur le tissu économique, moral et social des îles de notre Commonwealth. Il est grave pour les Bahamas que le trafic de stupéfiants ait influencé pen-

dants des années et continue d'influencer les petites communautés bahamiennes dont un pourcentage élevé de la population masculine adulte peut considérer qu'il est économiquement avantageux de se livrer à cette activité illégale. Cela constitue une menace morale et culturelle dont les ramifications à long terme pourraient être dévastatrices pour la société du pays.

152. Ceux qui participent principalement à ce commerce ne sont pas des ressortissants des Bahamas. Ils sont, pour la plupart, ressortissants des Etats producteurs et consommateurs. On peut donc facilement comprendre pourquoi les Bahamas sont soucieuses avant tout de voir le système des Nations Unies s'engager plus avant pour adopter une approche internationale de ces problèmes de trafic afin que ceux qui y contribuent le plus, c'est-à-dire les pays producteurs et consommateurs, se voient obligés d'assumer une part plus importante de la charge que constituent l'application de la loi et la liquidation de ce phénomène.

153. Les ressources des Bahamas, en tant que pays en développement, ne sont pas sans limites. Le contrôle des stupéfiants ne devrait pas rivaliser avec les services sociaux dans les subventions accordées par le budget national. Il est urgent d'instaurer une coopération internationale appropriée entre tous les Etats : les Etats producteurs, les Etats consommateurs et les Etats de transit comme les Bahamas.

154. Les Bahamas souhaitent que le système des Nations Unies accorde une priorité au problème du contrôle international des stupéfiants sous tous ses aspects. En tant que membre de la Commission des stupéfiants, mon gouvernement s'engage à faire de son mieux pour obtenir l'application rapide des mesures internationales suggérées qui ont été discutées et recommandées ici comme dans d'autres instances. Il espère qu'avec l'appui de cet organisme les Bahamas pourront continuer à participer au contrôle international des stupéfiants.

155. Il ne fait pas de doute que l'une des ressources les plus précieuses d'un pays est sa jeunesse. Dans le monde en développement en particulier, la jeunesse représente un pourcentage élevé et, dans certains cas, la majorité des habitants. On pourrait donc féliciter l'Organisation des Nations Unies de s'être acquittée d'une partie importante de son mandat en proclamant l'année 1985 Année internationale de la jeunesse, de la participation, du développement et de la paix.

156. Toutefois, il ne suffit pas d'identifier ou de codifier les questions et les problèmes intéressant la jeunesse. Les gouvernements nationaux, en particulier, doivent saisir cette occasion pour apprendre à mieux connaître cette ressource précieuse et pour adopter et appliquer des politiques et des programmes directement liés aux besoins et aux conditions spécifiques des jeunes.

157. Pour réussir dans notre tâche, nous devons tenir compte de deux considérations importantes. Premièrement, les efforts concernant la jeunesse doivent être réalisés en consultant les jeunes et en coopérant avec eux. Deuxièmement, l'élan donné par l'Année internationale de la jeunesse doit être préservé pour s'assurer que les jeunes soient utilisés comme force du progrès économique, de l'édification nationale et de la paix. En cherchant à atteindre ces buts, les Bahamas ont entrepris des efforts visant à appliquer plusieurs des recommandations de l'Orga-

nisation des Nations Unies dans ce domaine et elles coopéreront pleinement aux programmes régionaux et internationaux dans le cadre de l'Année internationale de la jeunesse.

158. Même ceux qui dénigrent et qui critiquent le plus durement l'Organisation des Nations Unies, et à plus forte raison ceux qui la soutiennent ouvertement, reconnaissent que le monde pâtirait de son absence. On doit pourtant se demander si tout a été fait pour utiliser et améliorer cette institution mondiale extrêmement utile. Je crois que la réponse à cette question est malheureusement négative.

159. Les actes des Etats Membres révèlent, dans beaucoup de cas, des contradictions dans les appuis politiques, sur le plan juridique, théorique et pratique, des objectifs et des principes de l'Organisation. Si les occasions qu'offre l'Organisation des Nations Unies permettent d'accroître la sécurité et le bien-être de l'humanité, il faut combler l'écart qui existe entre les intentions déclarées et les engagements réels.

160. Au niveau de l'action internationale, il faut, d'une façon générale, plus de franchise dans l'évaluation de la totalité des ressources des Etats Membres et de celles destinées aux efforts de l'Organisation des Nations Unies pour transformer en une saine communauté d'Etats coopérant mutuellement une société internationale frappée par la récession et affligée par les conflits. Il faut également faire preuve de courage et d'un intérêt bien compris en établissant les priorités pour la solution des problèmes anciens. Ce courage et cet intérêt bien compris devraient trouver leur expression pratique, notamment, dans un examen plus critique, suivi de la révision de l'ordre du jour de l'Assemblée.

161. Pour terminer, je voudrais réitérer l'appui catégorique de mon gouvernement à l'activité de l'Organisation des Nations Unies, sur la base des principes et des objectifs énoncés dans la Charte. A notre avis, l'Organisation est effectivement unique et indispensable, et, entre autres choses, elle essaie d'amortir les dures réalités que nous connaissons en tant que membres de la communauté internationale. Tout en reconnaissant les insuffisances de l'Organisation, nous sommes convaincus que, si les Etats Membres faisaient preuve de l'engagement nécessaire, elle pourrait devenir la plus grande institution de progrès qu'ait jamais connue l'humanité, grâce à la coopération et à l'interdépendance. Nous pensons que c'est ce qu'avaient implicitement envisagé les membres fondateurs de l'Organisation. Guidées par cette vision, les Bahamas continueront de promouvoir les principes et les objectifs de la Charte et de rehausser le fonctionnement de l'Organisation, dans un esprit d'espoir et de fraternité avec les autres Etats Membres, à la poursuite de notre but ultime, la paix mondiale.

162. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale va entendre maintenant une allocution de M. John G.M. Compton, premier ministre et ministre des affaires étrangères de Sainte-Lucie. Au nom de l'Assemblée, j'ai le plaisir de lui souhaiter la bienvenue et je l'invite à prendre la parole.

163. M. COMPTON (Sainte-Lucie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, nombreux sont les hommes d'Etat distingués qui ont occupé la présidence de ce parlement mondial, l'Assemblée générale,

et je ne doute pas qu'étant donné votre carrière très riche au service de la communauté vous suivrez les traces de vos prédécesseurs, qui ont donné un exemple de justice et d'impartialité, et que, lorsque vous passerez le marteau de la présidence à votre successeur, nous garderons également de vous le souvenir d'un président qui aura servi dans l'honneur.

164. Au cours de votre présidence, vous avez vu un nouveau Membre, l'Etat du Brunéi Darussalam, être admis à l'Organisation. Que cette nation nouvelle ait ajouté le nom de "Darussalam" au titre qu'elle avait avant l'indépendance augure bien de la politique qu'elle a l'intention de poursuivre. En nous félicitant de cette proclamation, nous souhaitons la bienvenue à ce nouveau Membre de l'Organisation.

165. Le fait que des pays comme Sainte-Lucie et le Brunéi Darussalam puissent accéder à l'indépendance et conserver cette indépendance malgré tous les pièges que leur tendent les rapaces internationaux est un hommage aux travaux de l'Organisation, dont nous allons célébrer l'année prochaine la quarantième année d'existence.

166. La Charte des Nations Unies ne se fonde pas seulement sur le respect mutuel de la souveraineté et le règlement pacifique des différends entre Etats; ce qui est plus important encore, c'est l'armature morale qu'elle donne aux principes des droits de l'homme et de la dignité humaine, qui sont souvent ensevelis sous les torrents de paroles et le tourbillon de résolutions contradictoires qui surgissent quotidiennement de l'Organisation et de ses différentes institutions. Il faut donc nous rappeler de temps à autre le commandement de la Bible concernant le sabbat : "Le sabbat a été fait pour l'homme, et non l'homme pour le sabbat" [*Marc : 2-27*]. De même, l'Etat a été fait pour l'homme et non l'homme pour l'Etat.

167. C'est au Secrétaire général que revient la tâche de faire en sorte que ce commandement soit respecté et, au nom du Gouvernement de Sainte-Lucie, je voudrais le remercier des efforts inlassables qu'il déploie non seulement pour la cause de la paix mondiale, mais aussi dans des domaines moins spectaculaires, mais tout aussi importants qui intéressent l'homme. Les efforts qu'il a faits pour mobiliser des ressources en vue de soulager la faim dans les régions subsahariennes de l'Afrique, où des millions de personnes vivent constamment à l'ombre de la mort, seront à jamais gravés dans notre mémoire comme l'un des points importants de son mandat.

168. Mais il y a des moments où, en dépit des efforts du Secrétaire général et de son personnel, le comportement de certains Etats Membres, même dans cette enceinte, incite des petits pays comme le nôtre au désespoir et les font s'écrier, comme Marc-Antoine dans le *Jules César* de Shakespeare :

"O intelligence, tu as fui vers les bêtes brutes,
"Et les hommes ont perdu le jugement."

169. Bien souvent, les résolutions adoptées et ratifiées par l'Organisation des Nations Unies ont été méprisées ou ignorées par des Etats Membres. On s'est efforcé de condamner, au mépris de l'un des éléments les plus fondamentaux de la justice naturelle : *audi alteram partem*. La règle du bâillon a été invoquée, comme dans la tristement célèbre résolution sur la Grenade. On s'est servi du veto d'une façon qui a

parfois donné appui et réconfort au régime raciste d'Afrique du Sud. Tout cela nous amène à conclure que l'Organisation des Nations Unies a perdu son armature morale et risque de perdre la révérence et le respect dont elle faisait autrefois l'objet, en particulier chez les petites nations telles que la nôtre.

170. Mais dans cette atmosphère sinistre de discours courroucés et de dénonciations proférées par les Etats Membres, les uns contre les autres, même au sein de ces murs révéérés, de course aux armements apparemment insatiable et de menace d'un holocauste nucléaire, nous voyons toutefois poindre cette petite lueur d'espoir maintenue par des institutions des Nations Unies telles que l'UNESCO, le PNUD, l'Organisation panaméricaine de la santé, le FISE et tant d'autres, dont les efforts inlassables, loin des titres des journaux, apportent espoir et soulagement à des millions de personnes dans le monde en développement. C'est pour ces raisons que nous apportons notre appui ferme et constant à l'Organisation des Nations Unies.

171. C'est donc avec tristesse plutôt qu'avec colère que nous parlons lorsque nous constatons que l'on s'efforce de priver l'Organisation de ses fondements moraux et d'affaiblir la voix de la conscience collective de l'humanité. C'est avec tristesse que nous voyons la fournaise de la course aux armements alimentée par une proportion si importante des ressources mondiales, le produit de nos intelligences les plus brillantes et le travail de tant de millions d'hommes, alors que chaque soir, dans nos salons mêmes, nous voyons l'image tragique d'enfants qui meurent de faim. C'est avec tristesse que nous attirons l'attention sur le fait que, dans certains pays en développement qui peuvent difficilement satisfaire les besoins les plus élémentaires de leurs populations, le gouvernement fait parader les armements les plus récents fournis par certains pays développés qui, eux, ne donnent pas un seul rouble aux fonds de secours des Nations Unies pour la famine.

172. C'est avec colère que nous parlons lorsque nous protestons devant la conduite de certains Etats qui devraient donner un exemple moral au sein de l'Organisation, mais qui encouragent, sciemment ou inconsciemment, ce régime odieux de l'Afrique du Sud dans sa politique aberrante, régime qui affiche un mépris qui réduit l'Organisation mondiale à l'impuissance. L'Afrique du Sud est le paria de toutes les nations et devrait être traitée en hors-la-loi du monde; et il convient de déplorer et de condamner sans équivoque tout comportement qui aide et encourage ce régime odieux à pratiquer sa politique raciste.

173. La question de l'indépendance de la Namibie continue à défier toute solution, alors que l'Afrique du Sud, au mépris total de l'opinion mondiale, poursuit son occupation illégale de ce territoire, en imposant sa doctrine raciste à cette terre malheureuse. Le travail du groupe de contact des pays occidentaux, sur lequel tant d'espoirs étaient fondés, s'est achevé dans la frustration, et les efforts des Nations Unies en vue de trouver rapidement une solution pacifique ont été constamment gênés. Il faut continuer à faire pression sur l'Afrique du Sud pour qu'elle respecte le décret de l'Organisation, et la Namibie, dont l'indépendance et la neutralité sont garanties par les Nations Unies, doit se joindre à la communauté des nations sans plus de retard.

174. Comment certains pays peuvent-ils condamner le génocide d'Hitler et de Pol Pot et, malgré tout, encourager ouvertement l'Afrique du Sud en entretenant des relations commerciales avec elle et en y faisant des investissements ? Comment pouvons-nous avoir bonne conscience, alors que nous sommes impuissants devant le génocide flagrant de larges couches de la population noire qui se voit chassée de sa patrie traditionnelle pour vivre dans des terres stériles où elle mourra de faim et que, face à cette situation, nous ne faisons qu'adopter des résolutions pieuses ? Comment le veto d'une résolution dénonçant la farce de ce que l'on appelle le partage du pouvoir en Afrique du Sud peut-il être justifié, alors que cette farce a déjà été dénoncée par les personnes mêmes qui devaient en bénéficier ?

175. Comment certains pays peuvent-ils concilier leur adhésion superficielle à la Charte des Nations Unies avec leur comportement à l'extérieur de l'Organisation ? Comment certains pays — certains, nos propres amis — peuvent-ils servilement se joindre aux autres pour condamner l'initiative à la Grenade qui a libéré le peuple de ce pays de la botte de fer de la tyrannie militaire et qui a écarté la menace pesant sur l'existence même des nations petites, démocratiques et sans défense des Caraïbes orientales, initiative qui a été appuyée par la majorité écrasante de la population des Caraïbes orientales et par presque toute la population de la Grenade ? Et pourtant, bon nombre de ces mêmes nations restent silencieuses devant les souffrances continues du peuple afghan.

176. Voilà des questions que des petits pays, sans défense autre que l'autorité morale des Nations Unies, continuent à se poser. Mais les réponses, s'il y en a, ne peuvent guère nous réconforter.

177. La révolution technique, qui aurait pu aider à résoudre beaucoup des problèmes sociaux et économiques qui assaillent le monde, n'a servi qu'à semer la crainte sur tous les peuples du monde. Nous assistons au spectacle de deux superpuissances, aux idéologies qui s'affrontent et aux systèmes politiques nettement opposés, toutes deux armées jusqu'aux dents d'engins nucléaires capables d'atteindre les coins les plus reculés de la terre; on dirait les personnages du film *High Noon* qui, se défiant du regard avec une hostilité féroce, s'affrontent sans que les plus forts puissent intervenir. Mais il faut bien comprendre qu'il ne peut y avoir de vainqueur dans la course aux armements. En augmentant les enjeux, nous aggravons aussi le danger d'une destruction mutuellement assurée. Cette folie doit cesser et les ressources de la terre doivent être mises au service de l'humanité pour mener les seules guerres valables, les guerres contre la faim, l'ignorance et la maladie.

178. Il y a aussi d'autres guerres cependant, des guerres par procuration, et les champs de bataille choisis se trouvent être les pays du monde en développement. Le Liban continue à saigner et nous nous félicitons des initiatives prises actuellement pour mettre fin à cette lutte fratricide. Nous nous associons aussi à ceux qui cherchent à mettre fin à la guerre interminable entre l'Iran et l'Iraq, qui cause tant de pertes insensées humaines et matérielles.

179. Voilà 40 ans que le Moyen-Orient n'a pas connu la paix. On a souvent répété que la question de Palestine est au cœur du problème. Sainte-Lucie souscrit

à cette affirmation, mais Sainte-Lucie reconnaît également qu'Israël existe et que, à moins d'un holocauste nucléaire, Israël continuera d'exister. Le refus de certains pays de la région de faire face à cette réalité se trouve aussi au cœur du problème. Aussi, tout en appuyant le droit des Palestiniens à une patrie, nous appuyons également le droit d'Israël à exister dans des frontières sûres et défendables. Si Israël, de son côté, veut continuer à bénéficier de l'appui de la communauté internationale, il ne peut se permettre de défier l'opinion mondiale et de poursuivre une politique expansionniste de colonies de peuplement sur une terre qu'il devra quitter s'il veut vivre en paix.

180. Le coût des guerres interminables du Moyen-Orient est effrayant et, si ces dépenses consacrées à des entreprises militaires depuis 1948 avaient été utilisées pour développer une patrie palestinienne au lieu de fournir des instruments de destruction, les Palestiniens auraient le revenu par habitant le plus élevé au monde. Mais la logique et le bon sens sont bien rares dans cette partie du monde.

181. La pauvreté d'un pays et la misère de sa population ne semblent pas l'empêcher d'être entraîné dans les conflits internationaux. Sinon, le peuple de la République du Tchad aurait joui de la paix et de la sérénité. Mais malheureusement ce n'est pas le cas. Alors que le gros de la population de ce malheureux pays languit dans la pauvreté, des centaines de millions de dollars sont dépensés pour déjouer les ambitions d'un aventurier international. Nous saluons l'initiative prise par la France pour protéger l'indépendance du Tchad et espérons que les troupes étrangères se retireront et que ce malheureux pays pourra poursuivre sa destinée sans autre ingérence extérieure.

182. Les guerres, au sens de conflit armé entre Etats, ne sont pas la seule cause de préoccupation. Au cours des dernières années, on a vu la naissance d'un nouveau phénomène, le terrorisme appuyé par l'Etat. Les tragédies de Rangoon et de Beyrouth ont choqué la conscience du monde civilisé et en sont la triste preuve. Il faut condamner catégoriquement ceux qui commettent ces actes lâches et les Etats qui leur offrent aide, réconfort et asile; il faut que la communauté internationale agisse de façon concertée pour mettre fin à ce fléau.

183. Il semble que les auteurs de cette nouvelle forme de crime international n'épargnent aucun pays, si petit ou éloigné soit-il de leurs frontières. Il y a un an seulement plusieurs gouvernements des Caraïbes orientales, dont Sainte-Lucie, ont pris conscience d'une conspiration ourdie pour former certains de leurs ressortissants au terrorisme et au sabotage, conspiration qui n'a été déjouée que par les renseignements reçus à temps de quelques pays amis. La communauté internationale ne saurait tolérer ces actes d'agression par procuration.

184. Je voudrais parler brièvement de questions qui intéressent les Caraïbes et l'Amérique centrale. Dans ce domaine, au cours de la dernière décennie, il y a eu certains remous chez une population impatiente de secouer le poids des siècles. Dans l'ensemble, ces mouvements n'ont pas suscité de réaction de sympathie dans la communauté internationale mais ont donné leur chance à des aventuriers internationaux et attiré l'attention des médias à sensation. Les problèmes de la région sont de nature sociale et éco-

nomique et leurs racines plongent dans le passé colonial dont ils sont les héritiers. Des problèmes comme la répartition inégale des terres et des richesses, les grandes disparités entre riches et pauvres, le déni des besoins les plus élémentaires de l'homme, comme l'éducation et les installations hygiéniques, si enracinés qu'ils soient, ne se prêtent pas à des solutions militaires. Si certaines parties de la population ont été conduites au désespoir, parce que l'on n'a pas résolu ces problèmes, et ont été amenées à prendre les armes pour le faire, ce n'est pas une raison pour que des aventuriers internationaux profitent du mécontentement social dans une région qui, jusque-là, était à l'abri des différends internationaux et pour y déverser en masse de l'équipement militaire et des conseillers militaires, ce qui ne peut que faire douter des intentions de ceux qui fournissent cette assistance.

185. Pendant plus d'un siècle, les Caraïbes et les Amériques se sont efforcées de résoudre leurs problèmes sans ingérence internationale. Il faut continuer à le faire et s'en remettre, pour la solution de ces problèmes, à la sagesse des hommes d'Etat de la région qui, face aux difficultés actuelles en Amérique centrale, ont déjà pris l'initiative dans le cadre du Groupe de Contadora. Toutes les nations éprises de paix devraient, par conséquent, soutenir leurs efforts. Cet appui peut se manifester, de façon convaincante, en cessant de fournir du matériel militaire et en rappelant tous les conseillers militaires de la région. Ce qu'il faut à cette région ce sont des socs et non des épées; des tracteurs et non des chars d'assaut; du pain et non des bazookas; des enseignants, des techniciens, des médecins et non des conseillers militaires; et, plus important encore, il lui faut un climat de paix propice au développement économique et au changement social.

186. Nous nous félicitons des recommandations de la Commission Kissinger concernant l'Amérique centrale, qui mettent en relief l'assistance économique et sociale. Nous accueillons également avec satisfaction les possibilités de commerce et de développement offerts qu'offrent l'initiative relative au Bassin des Caraïbes et les mesures prises par les ministres des affaires étrangères de la Communauté économique européenne, en tant qu'appui au Groupe de Contadora.

187. Après des siècles de colonialisme dans cet hémisphère, et d'esclavage dans certains endroits, les dirigeants de l'hémisphère occidental redoutent de se voir entraînés dans des luttes idéologiques, par crainte d'échanger un maître colonial pour un autre. Les événements récents survenus dans les Caraïbes ont démontré sans ambiguïté qu'il nous faut faire preuve de vigilance si nous voulons préserver notre indépendance fragile; cette vigilance est en particulier nécessaire pour écarter tout conflit social, où que ce soit. Si les Caraïbes doivent devenir "une zone de paix", comme certains l'ont proposé, cette "paix" ne doit pas signifier seulement l'absence de conflit militaire, mais elle doit être synonyme d'absence de tout conflit social entre les différents groupes de la société, grâce à la suppression des causes premières de ce conflit.

188. A cet égard, nous insistons sur la création d'une commission semblable à la Commission Kissinger pour l'Amérique centrale, qui serait chargée d'étu-

dier spécifiquement les besoins des Caraïbes et recommanderait un programme d'assistance économique susceptible d'éliminer les domaines d'insatisfaction sociale et d'instaurer un climat de paix sociale qui est d'une importance cruciale pour le développement économique et social et la préservation de notre mode de vie démocratique.

189. Dans notre partie du monde — et je parle spécifiquement du Commonwealth des Caraïbes —, nous ne connaissons qu'un seul moyen pour choisir et changer nos gouvernements — le scrutin —, dans le cadre d'élections libres et équitables organisées à intervalles réguliers. Nous n'adhérons pas à la doctrine selon laquelle le pouvoir s'acquiert grâce au canon. Nous estimons au contraire que le pouvoir vient de la volonté du peuple qui donne et qui reprend. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes tellement alarmés lorsque, en 1979, la Grenade, un membre de notre famille unie de nations, s'est écartée de cette voie traditionnelle. Cet écart a permis à des aventuriers internationaux d'envahir notre région, d'y introduire des moyens et des notions étrangers destinés à maintenir le peuple de la Grenade dans une sujétion pire que le colonialisme et d'étendre leur influence dans toute la région, grâce à la subversion, en vue d'y exercer leur domination en dernier ressort.

190. Comment peut-on expliquer autrement l'apport de plus de 10 millions de cartouches sur une petite île de moins de 100 000 habitants ? Comment peut-on expliquer autrement la fourniture à un pays, entouré de voisins amicaux et désarmés, d'armes dépassant de beaucoup les besoins de sa propre défense ? Comment expliquer autrement la construction de la plus puissante station de radio de la région ou d'une station terrestre de satellite, ou encore le recours à une vaste gamme d'instruments de propagande et de subversion ? Comment peut-on expliquer autrement le fait que des jeunes gens des îles voisines aient été recrutés et entraînés à ces activités de subversion et de terrorisme et qu'ils aient été ensuite renvoyés chez eux pour y exercer leurs talents fraîchement acquis ?

191. Les Caraïbes n'ont pas de besoins énormes, et les canons et autres engins de guerre ne figurent pas au nombre de ces besoins. Dans la plupart des pays des Caraïbes orientales, la défense est assurée par la force de police, qui ne compte guère plus de 300 hommes, y compris la fanfare avec ses exécutants dotés seulement de bâtons et de fusils de parade. L'assistance militaire, par conséquent, n'est pas souhaitable.

192. Cependant, entre 1979 et 1983, la militarisation de la Grenade a progressé à un rythme alarmant. Un pays très éloigné, avec lequel elle n'avait aucun lien traditionnel, a fourni plus de 15 millions de dollars en équipement militaire, mais pas un seul dollar n'a été alloué pour l'approvisionnement en eau dans ce pays où plus de 50 p. 100 de la population ne dispose pas d'eau potable. D'autres pays ont envoyé des centaines de conseillers militaires, mais pas un seul professeur pour l'enseignement technique; des engins blindés pour le transport de personnel, mais pas un seul tracteur pour l'agriculture. Des dispositions ont été prises pour assurer la formation militaire, mais rien n'a été fait pour la formation professionnelle. On a construit des installations militaires, mais pas une seule route de campagne, et la liste peut s'allonger encore.

La population de la Grenade n'a que faire de toutes ces activités qui n'apportent aucune solution à ses problèmes.

193. Nous, membres des Caraïbes orientales, avons tiré de tout cela la conclusion qui s'imposait et celle-ci n'est pas très réconfortante. En fait, nous avons éprouvé une grande inquiétude devant cette situation et, lorsque nous en avons eu l'occasion, nous avons pris des mesures, dans le cadre du Traité portant création de l'Organisation des Caraïbes orientales⁷, pour assurer notre propre défense et notre survie et pour nous débarrasser de ce cancer de la militarisation — mesures autorisées aux termes de la Charte des Nations Unies. Aujourd'hui, la Grenade est un pays libre et les Caraïbes orientales peuvent à nouveau respirer librement; elles peuvent entonner le chant populaire qui est devenu un hymne : "Nous espérons que le jour où nous nous réveillerons au bruit des fusils n'arrivera jamais."

194. Nous sommes des pays épris de paix, qui luttons pour assurer les besoins élémentaires de nos populations dont l'histoire de la colonisation a été si longue et est encore récente. Les ambitions militaires et impérialistes doivent donc s'orienter ailleurs. Les Caraïbes ne leur donneront pas refuge. Les baïonnettes plantées dans le sol des Caraïbes ne croîtront pas. Dans quelques semaines, la Grenade aura un gouvernement élu de façon démocratique, dont la communauté internationale pourra constater l'équité. Voilà notre méthode, la seule que nous acceptons. Combien de pays peuvent se vanter d'en faire autant ?

195. Un autre sujet d'encouragement, auquel Sainte-Lucie applaudit, est la proposition récente d'un règlement pacifique du différend concernant le canal Beagle et l'acceptation de cette proposition par l'Argentine et le Chili. Nous en félicitons ces pays. Nous prenons note également que le Guatemala est prêt à négocier un règlement pacifique de son différend avec le Belize et nous espérons que le désaccord entre le Guyana et le Venezuela, qui a été soumis au Secrétaire général pour que soient trouvées des voies de médiation, pourra être réglé rapidement afin que ces deux pays — dont l'un est un frère et l'autre un ami proche — puissent consacrer leur énergie à la solution de leurs problèmes économiques et sociaux.

196. Nous, dans cet hémisphère, avons montré à la communauté internationale comment nous entendons aborder la solution des différends entre nous. J'espère que cette approche servira d'exemple pour résoudre le différend des îles Falkland (Malvinas), qui constitue une source de frictions entre des amis de longue date. La méthode que je recommande aux parties consiste pour l'Argentine à renoncer à l'emploi de la force pour régler le différend, et pour le Royaume-Uni à s'abstenir de transformer les îles en forteresse, dans l'attente de la médiation des Nations Unies.

197. Si le drame des problèmes politiques occupe l'avant-scène, les batailles menées pour stimuler l'économie mondiale et la sortir de la récession la plus longue et la plus profonde depuis les années 30 n'en sont pas moins importantes. Les organes des Nations Unies ont joué, à cet égard, un rôle de première importance. Bien que des signes de redressement fassent leur apparition dans les pays les plus développés, même dans ces pays la reprise est chaotique et inégale

et la plupart des pays en développement sont toujours en proie à la récession.

198. Les politiques protectionnistes adoptées pour protéger les industries nationales de la concurrence font encore obstruction au libre-échange. Les prix des produits primaires dont la plupart des pays en développement dépendent pour assurer leur survivance même sont encore très bas et, dans de nombreux cas, au-dessous des niveaux de 1975. Les taux d'intérêt sont si élevés qu'essayer d'emprunter c'est inviter un désastre financier.

199. Le niveau peu élevé des recettes d'exportation du tiers monde, la diminution des apports de capitaux et le niveau élevé des ressources détournées pour assurer le financement de la course aux armements des pays développés ou pour fournir des armes à certains pays en développement ont eu pour résultat de faire baisser la demande pour les produits manufacturés du monde industrialisé. On a vu là les principales causes de la récession mondiale. Les taux d'intérêt élevés qui en ont résulté n'ont pas seulement fait baisser l'apport de capitaux du monde développé vers le monde en développement mais, en de nombreux cas, ont provoqué un courant de tendance inverse. Aux taux actuels, la somme totale des intérêts remboursés en moins de cinq ans est égale à la somme totale du capital emprunté. C'est là tout simplement de l'usure et de l'exploitation.

200. La croissance économique dans le monde en développement est la clef d'un redressement soutenu dans le monde industrialisé. Et tant que cette demande restera aussi insatisfaite, avec des prix de produits primaires bas et des taux d'intérêt élevés, même le redressement fragile actuel ne pourra durer longtemps.

201. En 1969, déjà, la Commission Pearson, dans son rapport⁸, recommandait aux nations industrialisées de s'engager à consacrer seulement 1 p. 100 de leur produit national brut à l'assistance économique au monde en développement. Le rapport Willy Brandt⁹ a renouvelé cet appel. Nombreux ont été les engagements, mais peu ont été honorés. En fait, la Banque mondiale a fait état d'une diminution appréciable des courants d'assistance à des conditions avantageuses, considérée en chiffres réels aussi bien qu'en chiffres actuels depuis 1975, et l'appel en faveur de la septième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement n'a guère été entendu. Les pays nordiques méritent donc nos éloges pour avoir, en dépit de la récession mondiale, continué d'honorer leurs engagements et même, à certains égards, pour avoir dépassé l'objectif requis.

202. Les économies des Etats insulaires en développement ont été signalées comme requérant une attention particulière. Mais il semble que la notion même de leur position spéciale au sein du système international s'érode, puisque le rapport qui aurait dû être préparé pour cette session de l'Assemblée générale par la CNUCED n'a pas encore été présenté et que nous n'avons reçu aucune explication satisfaisante à cet égard. Il semblerait donc que dans ces cas la communauté internationale ne réagisse qu'aux crises, et qu'elle réagisse alors avec trop de hâte et sans réflexion suffisante et, par conséquent, de manière trop coûteuse et souvent inefficace.

203. En tant que petits pays, nous sommes ici parce que les Nations Unies affirment que tous les pays ont

droit à l'indépendance et que ni leur superficie ni leur situation économique ne devraient servir de critères. Mais l'indépendance doit signifier davantage qu'un drapeau, aussi coloré qu'il soit, ou qu'un hymne national, aussi émouvant qu'il soit, ou qu'un siège au sein de cette assemblée. Elle devrait signifier, entre autres, la capacité de fournir à son peuple les éléments essentiels d'une vie civilisée. Les petits pays ne peuvent pas, comme les anciens Israélites, sortir du joug du colonialisme pour mourir dans le désert de l'abandon. Les petits pays ne peuvent pas être laissés comme des orphelins, abandonnés sur les rives internationales par la marée descendante du colonialisme, pour être aussitôt avalés par des prédateurs internationaux ou pour devenir les clients de voisins puissants. Les petits pays comme le nôtre ont besoin de la protection des programmes sociaux et économiques des Nations Unies. Ils ont besoin d'aide pour apprendre à gérer eux-mêmes leurs propres affaires sans se laisser entraîner sur la pente glissante des luttes idéologiques. Leur entrée dans la communauté internationale doit signifier beaucoup plus qu'un droit à prendre la parole devant cette assemblée.

204. Nous siégeons ici en tant qu'égaux, quelles que soient nos dimensions ou notre importance, militaire comme économique. C'est à cause de l'interdépendance de la communauté mondiale que chaque nation, comme chaque homme, doit être le gardien de son frère. Le sort de l'agriculteur qui souffre de la sécheresse au Sahel devrait susciter une réaction de compassion dans les enceintes voûtées de Moscou, et la soif de savoir d'un enfant de Sainte-Lucie devrait toucher les cœurs à Tokyo. Ceux qui, par le hasard de la géographie ou de l'histoire, possèdent maintenant une grande partie des ressources mondiales ou du réservoir de connaissances du monde doivent les partager avec ceux qui veulent secouer le joug du sous-développement. La politique mondiale aujourd'hui ne devrait donc pas chercher à exercer sa domination sur les nations moins fortunées; elle devrait plutôt s'efforcer de dispenser la justice sociale à ceux qui en ont le plus grand besoin. Voilà ce que j'avais à l'esprit en parlant des fondements moraux de l'Organisation des Nations Unies. Voilà ce que devrait signifier l'appartenance à cette famille de nations.

205. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de Sainte-Lucie de l'importante déclaration qu'il vient de faire.

La séance est levée à 13 h 35.

NOTES

¹ Documents officiels de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, vol. XVII, document A/CONF.62/122.

² A/39/118-E/1984/4, annexe.

³ A/39/331-E/1984/126, annexe.

⁴ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-huitième session, Annexes, point 140 de l'ordre du jour, document A/38/193.

⁵ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 402, n° 5778.

⁶ Voir A/38/707, annexe.

⁷ Conclu à Basse-Terre le 18 juin 1981.

⁸ *Vers une action commune pour le développement du tiers monde*; Commission d'étude du développement international, Paris, Editions Denoël, 1969.

⁹ *Nord-Sud : Un programme de survie*; rapport de la Commission indépendante sur les problèmes du développement international, sous la présidence de Willy Brandt, Paris, Gallimard, 1980.